



RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNUEL

Sur le prix et la qualité du service de
prévention et de gestion des déchets

2024



EDITO

L'année 2024 a été marquée par une collaboration accrue avec nos communautés de communes et d'agglomération adhérentes, permettant de poser les bases d'actions convergentes pour une gestion plus vertueuse des déchets du territoire. L'accueil des usagers et le tri en déchèteries, ainsi que le déploiement du tri à la source des biodéchets contribuent à l'atteinte des objectifs de valorisation, comme le démontrent les résultats 2024. Le développement de l'économie circulaire et du réemploi renforcera nos actions. Ensemble, rassemblons nos efforts pour recycler et valoriser toujours plus nos déchets.



Alain GALLU

Président du SYPP

SOMMAIRE

SYNDICAT DES PORTES DE PROVENCE	P. 01
Le territoire	P. 03
Les instances décisionnelles	P. 04
Les faits marquants	P. 05
Politique déchets	P. 06
Tonnages pris en charge, tonnages années précédentes	P. 07
Données	P. 08
PARTIE 1 : Prévention et communication	P. 09
Les biodéchets	P. 10
L'économie circulaire	P. 11
Communication	P. 12
Création d'un service animation	P. 13
PARTIE 2 : L'accompagnement	P. 14
L'accompagnement	P. 15
Comité technique	P. 16
PARTIE 3 : Traitement des déchets	P. 17
Tonnages globaux et évolution	P. 18
Tonnages sypp collecte (hors déchèteries)	P. 19 -20
Tonnages sypp collecte (déchèteries)	P. 21 - 22
Mesures engagées en 2024	P. 23 - 24
PARTIE 4 : Eléments financiers	P. 25 - 28

SYNDICAT DES PORTES DE PROVENCE

Le Syndicat des Portes de Provence (SYPP) est un syndicat mixte compétent en matière d'actions de **prévention**, de **réduction**, de **valorisation** et de **traitement des déchets ménagers et assimilés** sur l'ensemble des territoires de ses structures adhérentes.

Il intervient en pré et post-collecte, prenant en charge les déchets collectés par les collectivités.

Fort de son expertise en matière de traitement, il soutient ses adhérents en vue d'atteindre les objectifs de valorisation.

Envoyé en préfecture le 09/10/2025

Reçu en préfecture le 09/10/2025

Publié le 09/10/2025

ID : 026-200042901-20250924-DEL2025106-DE la

Le SYPP a été créé en 2000 par les communes ayant décidé de se rassembler pour la gestion, la valorisation et du traitement des déchets de leurs habitants. Elles mutualisent ainsi leurs moyens en s'appuyant sur un opérateur unique.

La vocation initiale du SYPP s'est élargie ces dernières années au cadre plus vaste du développement durable. Si la valorisation et le traitement restent ses missions principales, le Syndicat se mobilise activement pour la prévention et la réduction des déchets à la source, le développement d'une économie circulaire et le réemploi local.

MISSIONS ET COMPÉTENCES

Prévention et réduction des déchets ménagers et assimilés

- PLPDMA à l'échelle du syndicat
- Toutes actions d'information et de communication visant à consommer autrement, ne pas produire et gérer in situ les déchets ;
- Passation avec les entreprises, de tous actes relatifs à la mission de service public afférents à la thématique.
- Partenariats avec des acteurs du réemploi

Valorisation et traitement des déchets ménagers et assimilés

- Toutes opérations ayant pour objet cette thématique ;
- Toutes questions relatives aux opérations de stockage et de valorisation énergétique ;
- La réalisation et la gestion d'équipements ;
- Opérations de transport, de tri ou de stockage ;
- Etudes et suivi de toutes questions relatives à cette thématique ;
- Maîtrise d'ouvrage des équipements relatifs à cette thématique ;
- Contrôle du bon accomplissement des missions de service public ;
- Surveillance des centres de valorisation, tri et traitement dont l'exploitation est arrêtée et qui sont situés sur le territoire du Syndicat dans un but de protection du milieu naturel.
- Portage du Contrat CITEO et accompagnement des EPCI dans les réponses aux AAP

Accompagnement et représentation

- Organisation des services d'études, administratifs, juridiques et techniques ;
- Représentation des membres dans tous les cas où les lois et règlements en vigueur prévoient une représentation ou une consultation.
- Soutien technique aux adhérents

ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

Les orientations stratégiques du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) couvrent une période 2021-2026, et constituent la feuille de route de l'action du Syndicat. Elle s'articule autour de quatre axes forts :



1. Gestion intégrée des biodéchets, résorption du gaspillage alimentaire
2. Economie circulaire, recyclage et valorisation matière
3. Eco-exemplarité, communication active et engageante, consommation responsable
4. Accompagnement aux collectivités

Son élaboration, intégrant une consultation élargie de tous les acteurs, a permis de mettre en exergue plusieurs éléments à prendre en compte dans l'atteinte d'objectifs concrets et réalisables.

Afin de stabiliser la production de déchets par habitant et par an, l'objectif du SYPP est de garantir a minima le maintien de la performance actuelle, voire d'atteindre la performance régionale, afin de **réduire de 15% les déchets ménagers et assimilés en 2030 par rapport à 2015**.



N'étant pas compétent en matière de collecte, le SYPP intervient sur les champs de la prévention, de la réduction, de la valorisation et du traitement des déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble de ses structures adhérentes qui conservent, elles, la compétence collecte.

Afin de pouvoir atteindre les objectifs fixés, le concours et l'engagement des EPCI est primordial.



LES OBJECTIFS QUANTIFIÉS ISSUS DU PLPDMA

A partir des différents objectifs réglementaires, il est nécessaire d'identifier où se situe le SYPP, afin d'être en mesure de prévoir les actions à mettre en place pour les atteindre.



Mobiliser et engager les différents acteurs (usagers, élus, professionnels) dans la prévention des déchets (*réduction à la source*)



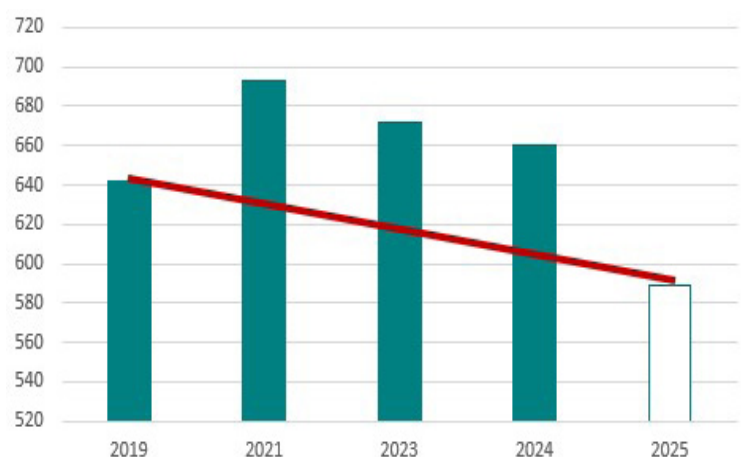
Développer un programme poussé de prévention des déchets à fort impact (*ordures ménagères, déchets non recyclables des déchèteries, végétaux, gravats*)



Agir sur le gaspillage alimentaire

Objectif 2025 par rapport à 2019 : **-53 kg/an/hab**

kg/hab produit sur le territoire du SYPP



La performance régionale est fixée à 548kg/hab/an à l'horizon 2030.

LE TERRITOIRE

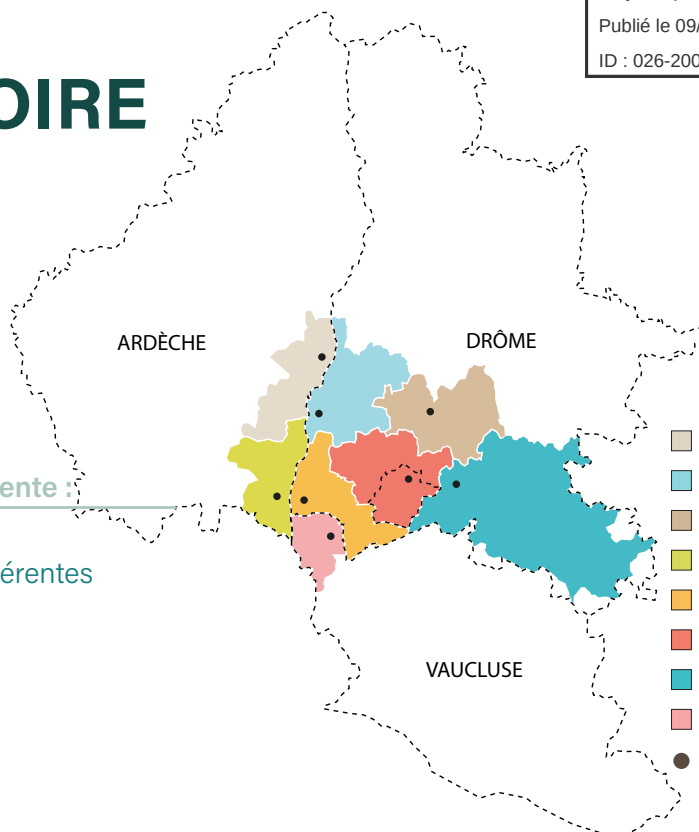
En 2024, le SYPP représente :



8 collectivités adhérentes

177 communes

236 594 habitants



- CC Ardèche Rhône Coiron
- CA Montélimar Agglomération
- CC Dieulefit Bourdeaux
- CC Rhône aux Gorges de l'Ardèche
- CC Drôme Sud Provence
- CC Enclave des Papes Pays de Grignan
- CC Baronnies en Drôme Provençale
- CC Rhône Lez Provence
- Siège

Montélimar Agglomération
RHÔNE & PROVENCE

- 27 communes
- 70 334 habitants

Ardèche Rhône Coiron
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

- 15 communes
- 23 679 habitants

Baronnies
en drôme provençale

- 67 communes
- 21 333 habitants

Dieulefit Bourdeaux
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

- 21 communes
- 9 900 habitants

draga
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

- 9 communes
- 19 471 habitants

CCDSP
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Drôme Sud Provence

- 14 communes
- 44 178 habitants

Enclave des Papes Pays de Grignan
CCEPPG

- 19 communes
- 23 333 habitants

RHÔNE LEZ PROVENCE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

- 5 communes
- 24 366 habitants

Les collectivités

Ont la compétence collecte des déchets ménagers et assimilés ;
 Choisissent la méthode de collecte (implantation des points de collecte, programmation des ramassages) ;
 Décident la fiscalité appliquée.



Le SYPP

Prévention et réduction des déchets ménagers et assimilés ;
 Valorisation et traitement des déchets ;
 Accompagnement et représentation des membres du territoire.



LES INSTANCES DÉCISIONNELLES

Le Comité Syndical

Le SYPP est administré par un Comité Syndical composé de membres titulaires et suppléants désignés par les collectivités membres.

Il a pour mission de définir la politique du Syndicat.

La représentation de chaque collectivité au sein du Comité Syndical est fixée en fonction de sa population.

Montélimar Agglomération	6 sièges
Drôme Sud Provence	5 sièges
Enclave des Papes Pays de Grignan	3 sièges
Du Rhône Aux Gorges de l'Ardèche	3 sièges
Ardèche Rhône Coiron	3 sièges
Baronnies en Drôme Provençale	3 sièges
Rhône Lez Provence	3 sièges
Dieulefit - Bourdeaux	2 sièges

Le Bureau Syndical

Le Comité Syndical élit en son sein un Bureau, organe exécutif du Syndicat. Il est chargé d'assurer la gestion courante du Syndicat, d'établir le projet de budget, ainsi que de préparer et exécuter les délibérations prises par le Comité Syndical. Il est composé de représentants des collectivités adhérentes élus par le Comité Syndical.

La configuration du Bureau, souhaitée par Alain GALLU, Président du SYPP, permet une représentativité de chacun des EPCI du territoire.

Alain GALLU



Président

Yves COURBIS



1er vice-président
Grands projets

Roland RIEU



2e vice-président
Valorisation matière

Pierre-André VALAYER



3e vice-président
Valorisation organique

Gaël LEOPOLD



4e vice-président
Prévention et réduction

Olivier SALIN



5e vice-président
Valorisation énergétique et traitement

Hélène MOULY



6e vice-présidente
Réemploi et déchèteries

Paul SAVATIER



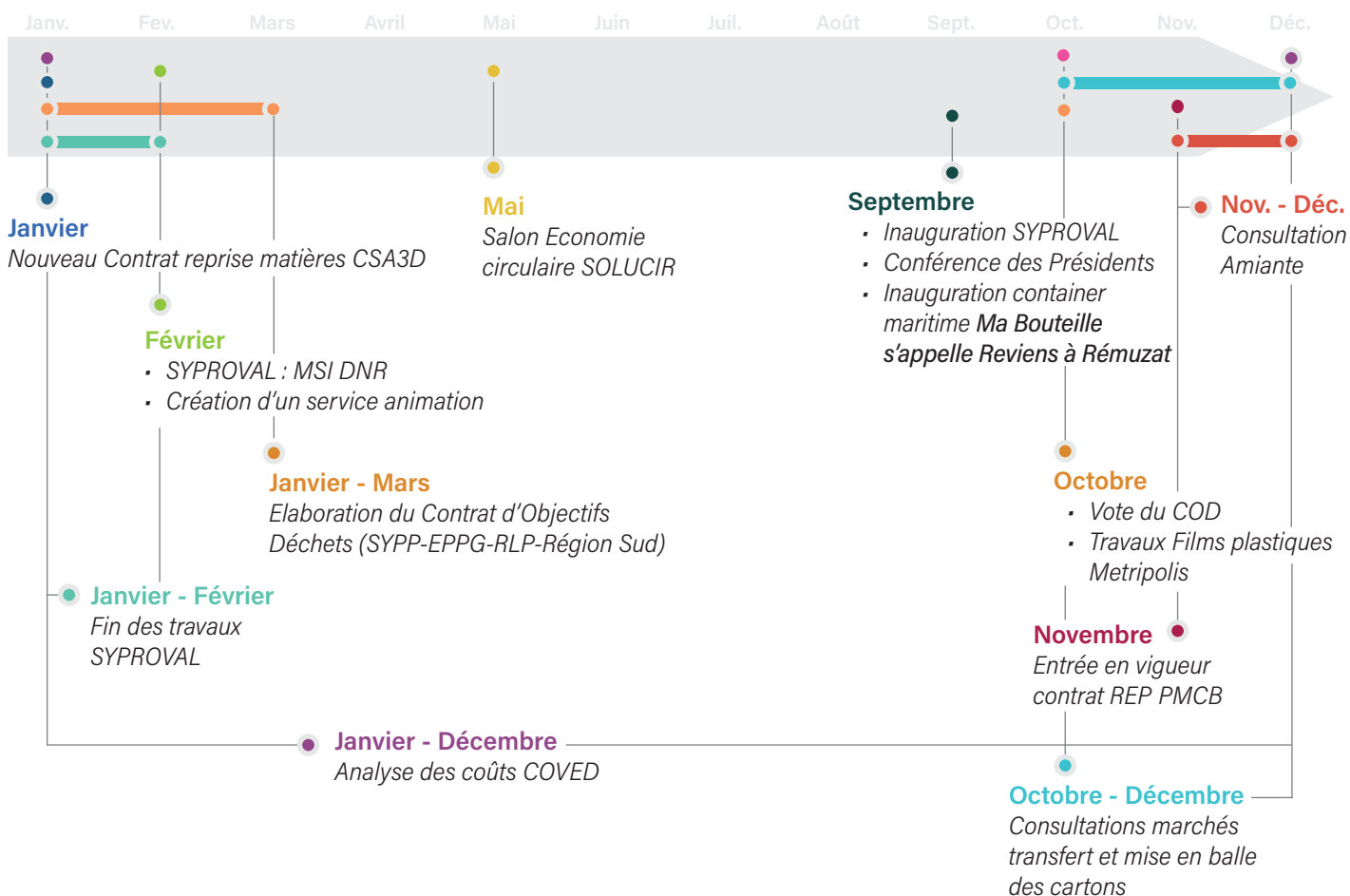
7e vice-président
Filières de recyclage et revente des matières recyclées

Anthony ZILIO



8e vice-président

LES FAITS MARQUANTS



POUR ALLER PLUS LOIN

● ZOOM SUR LA REP PMCB (Produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment)

Depuis le 1er janvier 2023 particulier ou artisan professionnel s'acquitte d'une écocontribution à l'achat des matériaux de construction et du bâtiment. Cette écocontribution permet désormais de financer la prise en charge des déchets de chantier et de construction

des particuliers et des professionnels.

Une partie des déchèteries du SYPP va renforcer son offre de recyclage en 2025.

POLITIQUE DÉCHETS

Le SYPP, s'attache au respect de la hiérarchie des modes de traitement qui tend à privilégier l'évitement de la production des déchets ainsi que la valorisation matière ou énergétique de ceux-ci avant leur élimination.



La **hiérarchie des modes de traitement** s'articule autour de 6 pratiques, de la moins impactante (prévention) à celle qui est la plus impactante (élimination).

LES ENJEUX DE LA PRÉVENTION

Une **économie de matières** premières épuisables ;

La **limitation des impacts** sur l'environnement et la santé ;

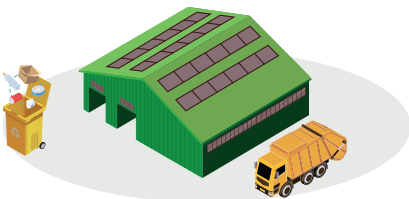
Les **économies financières** liées au traitement du déchet.



LES INFRASTRUCTURES SUR LE TERRITOIRE

Découvrez les différentes structures intervenant dans la valorisation et le traitement des déchets sur le territoire :

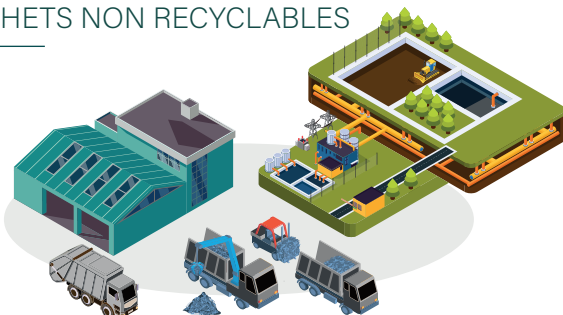
QUAI DE TRANSFERT MONTÉLIMAR



METRIPOLIS CENTRE DE TRI



SYPROVAL ORDURES MÉNAGÈRES ET DÉCHETS NON RECYCLABLES



BAS DE QUAI DÉCHÈTERIES

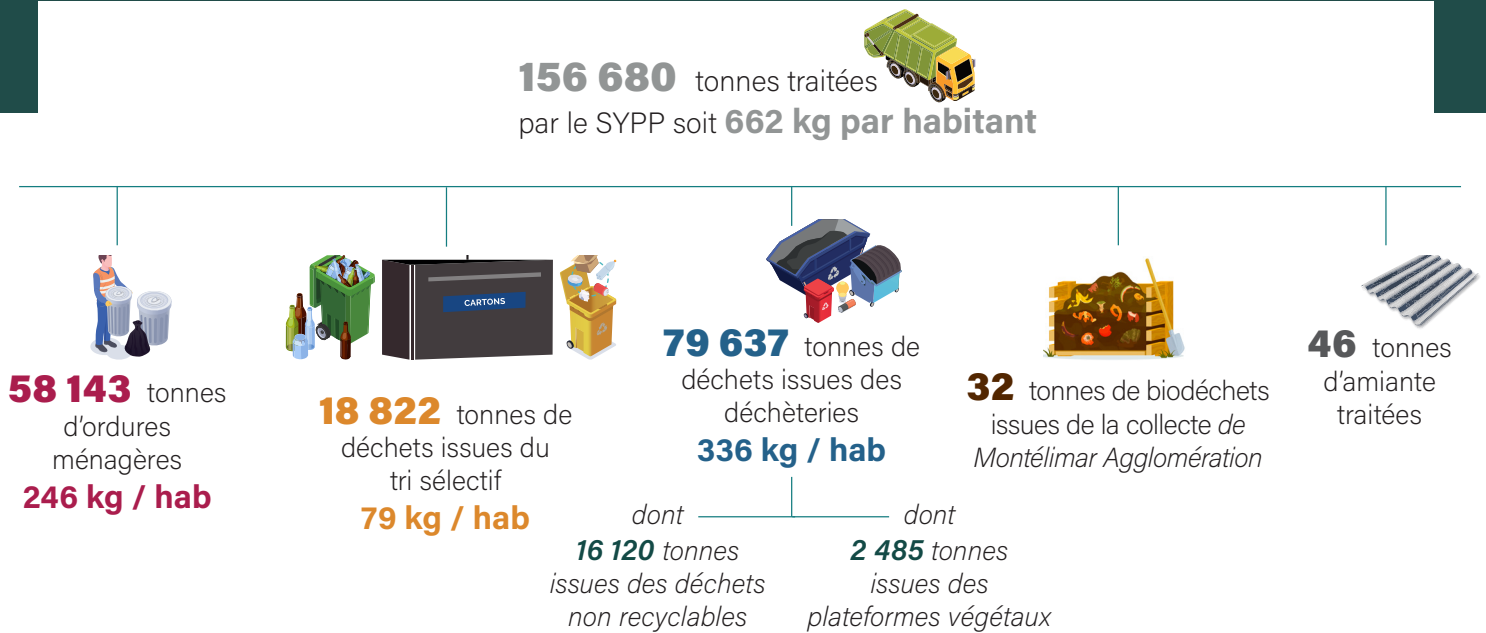


ANALYSE ET COMPARATIF

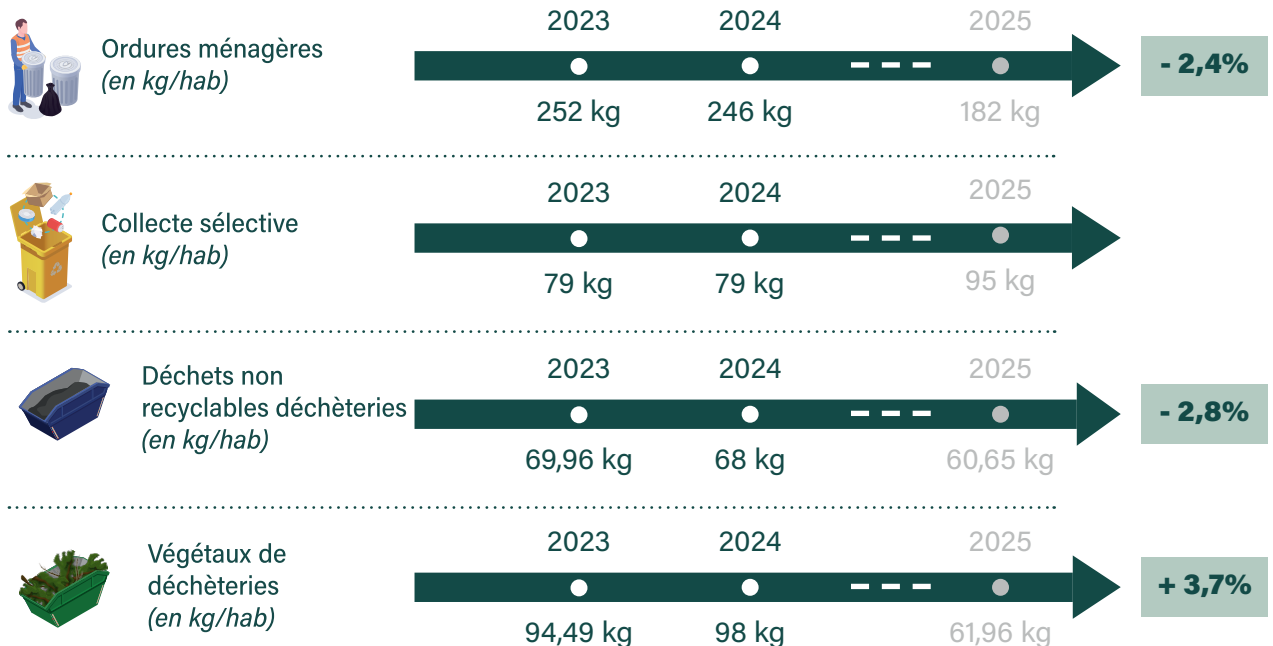
TONNAGES PRIS EN CHARGE

En 2024, le Syndicat des Portes de Provence (SYPP) prend en charge les déchets ménagers et assimilés de 236 594 habitants répartis sur 177 communes du sud Drôme Ardèche et nord Vaucluse.

156 680 tonnes traitées
par le SYPP soit **662 kg par habitant**

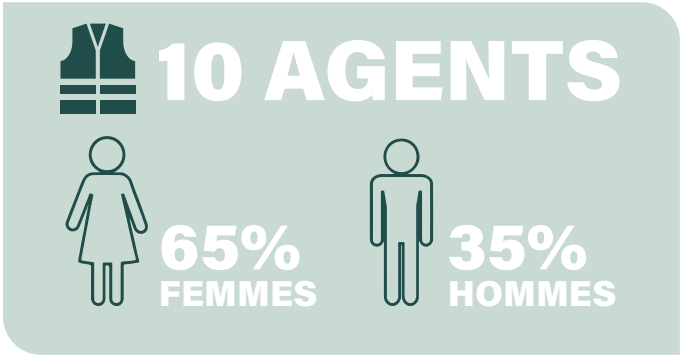


ÉVOLUTION DES TONNAGES DE 2023 à 2024



La hausse des déchets végétaux résulte des conditions météorologiques de l'année.

Données sociales



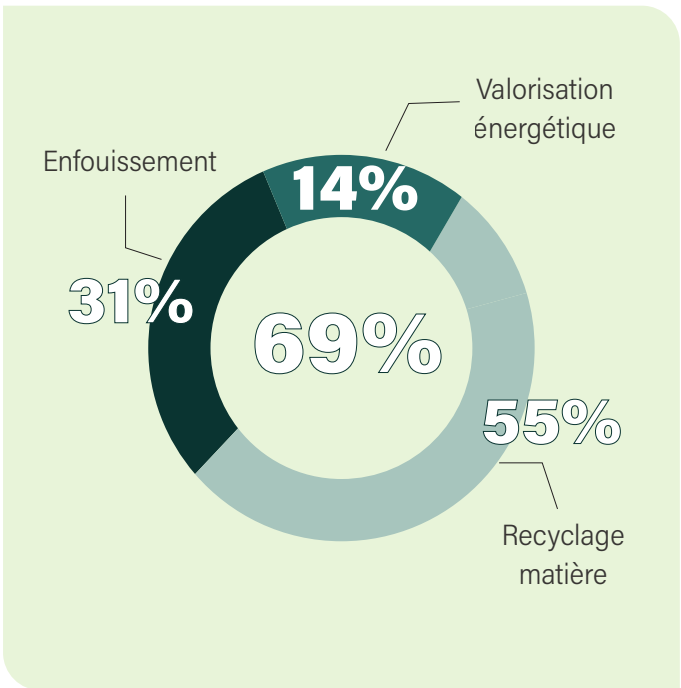
Données financières

DÉPENSES	
Fonctionnement	109€ / hab
Investissement	29€ / hab
Excédent de l'exercice	0€ / hab

Taux de valorisation

Objectif de la Loi Transition Écologique pour la croissance verte de 2015 et SRADDET :

65% de valorisation sur les déchets ménagers d'ici 2025 hors inertes.



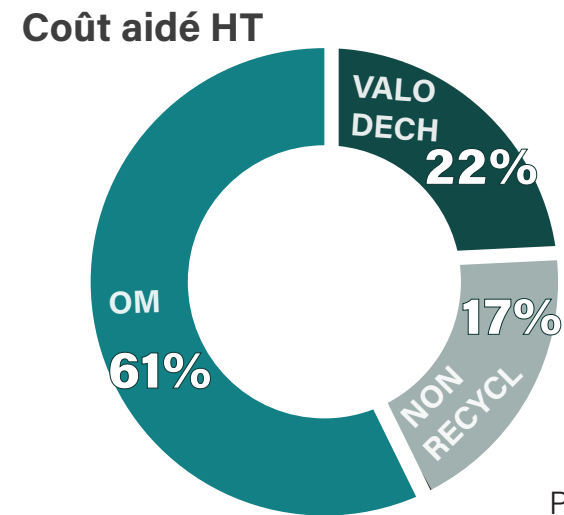
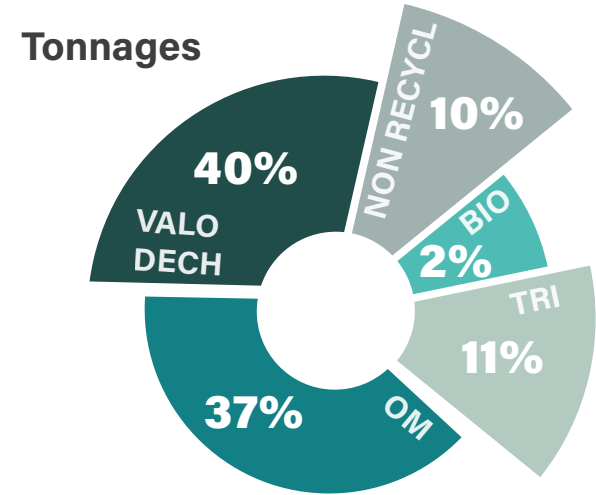
Les instances en 2024

Envoyé en préfecture le 09/10/2025
Reçu en préfecture le 09/10/2025
Publié le 09/10/2025
ID : 026-200042901-20250924-DEL2025106-DE

S²LOW



Données techniques



PARTIE 1

PRÉVENTION ET COMMUNICATION



La prévention consiste à mettre en place des actions visant à réduire la quantité et/ou la nocivité des déchets. Elle s'applique aux différents stades du cycle de vie du produit : conception, production, distribution, consommation.

Plusieurs enjeux guident la prévention des déchets, parmi lesquels :

- Une économie de matières premières épuisables ;
- La limitation des impacts sur l'environnement et la santé ;
- Les économies financières liées au traitement des déchets.

LES BIODÉCHETS

Les biodéchets représentent encore **un tiers du contenu de la poubelle grise** (ordures ménagères) des Français. Ce gisement non négligeable doit être détourné en vue d'une **économie circulaire de la matière organique**.

Le compostage (partagé ou individuel) est une solution de proximité adaptée à l'ensemble des typologies du territoire et à la grande majorité des usagers.

LES AXES PRÉVUS PAR LE PLPDMA

1. Développer le compostage partagé et individuel
2. Engager la lutte contre le gaspillage alimentaire
3. Développer les collectes des biodéchets
4. Maximiser la gestion domestique des biodéchets - compostage individuel

LES OBJECTIFS RÉALISÉS À DATE

- 1 réseau actif de guides composteurs ;
- 29 guides composteurs formés ;
- Placettes de compostage partagé avec petits équipements et signalétique ;
- 1 groupe de travail sur les biodéchets ;
- Proposition d'une solution supplémentaire pour la gestion domestique des biodéchets : le lombricompostage.

Placette de compostage partagé

financement de la signalétique pour les placettes.

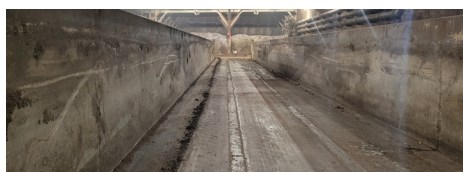


11 lombricomposteurs vendus avec prise en charge par le SYPP à hauteur de 50% du coût complet



Collecte séparée des biodéchets de Montélimar Agglomération

Traitement par compostage au VALOMSY à Beauregard Baret



Formation de l'animateur du SYPP au guide compostage

Objectif : accompagner nos adhérents



Emission de radio

Intervention au micro de la radio locale sur des solutions existantes sur notre territoire en vue de la généralisation du tri à la source des biodéchets



Réseau Compost Citoyen

Le SYPP est adhérent au Réseau Compost Citoyen

Formation guides et maîtres composteurs

Le SYPP a consacré 28 772€ à la formation de 29 guides et maîtres composteurs.

L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Le SYPP souhaite participer à l'émergence de solutions locales de réemploi ou de recyclage afin de favoriser la hiérarchie des modes de traitement (déploiement de nouvelles REP en déchèteries, don d'objets, réparation, réemploi, «surcyclage» ...).

Plus de la moitié des déchets déposés dans la benne des déchets non recyclables de déchèterie pourrait être triée grâce à une réorientation in situ. Il en va de même avec les déchets ménagers non recyclés qui pourraient être valorisés grâce au renforcement du geste de tri des citoyens.

LES AXES PRÉVUS PAR LE PLPDMA

1. Accroître le tri sélectif
2. Développer les solutions de recyclage et de tri en déchèterie
3. Encourager l'émergence d'une économie circulaire

LES OBJECTIFS RÉALISÉS À DATE

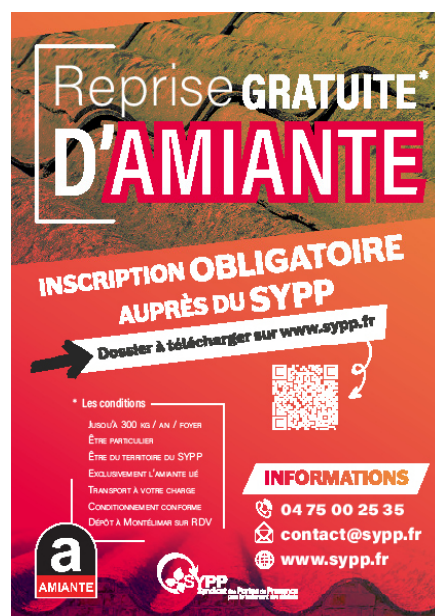
- Etudier et anticiper les évolutions réglementaires, techniques et participer à l'émergence de nouvelles filières REP ;
- Participer au développement de nouvelles filières de recyclage ;
- Aide au démarrage de la boutique ENVIE ;
- Partenariat avec Ma Bouteille s'appelle Reviens dans un projet de relance de la consigne des contenants en verre ;
- Mise en service d'un centre de tri performant pour la collecte sélective.

Après avoir soutenu l'installation d'ENVIE à Montélimar, le SYPP fait partie du Conseil d'administration

En 2024, Envie Drôme Ardèche a vendu 1 325 machines, à un prix de vente moyen de 235€. Déchets évités : 73 tonnes et 9 tonnes grâce au service dépannage.

L'opération amiante a permis de prendre en charge 46 tonnes de déchets d'amiante lié.

Le SYPP a reçu 141 demandes, 116 apports ont été effectués auprès du prestataire VALORSOL Environnement à Montélimar (26).



Contractualisation REP PMCB

Le 1er novembre 2024, le SYPP s'est engagé à améliorer le taux de valorisation des déchets de construction et du bâtiment, grâce à la structuration de la filière dédiée.

Partenariat avec Ma Bouteille s'appelle Reviens 2022-2025

financement d'outils de collecte pour 19 388,92€.

En 2024 122 330 bouteilles ont été réemployées sur le territoire du SYPP. Déchets évités : 61 tonnes

- 3 réunions d'information à destination des professionnels du territoire.
- Installation d'un conteneur maritime à Rémuzat.
- 1 projet de déploiement en cours à Buis-les-Barronies.



Distribution sac de précollecte

Les EPCI ont reçu des sacs de précollecte pour accompagner leurs opérations de communication



Visite du salon SoluCir

Ce salon est un accélérateur vers la transition et la circularité des matières.



COMMUNICATION

Le SYPP souhaite faire évoluer les comportements face aux enjeux croissants de la gestion des déchets. Ce changement passe par une communication ciblée et des actions d'animation de terrain. Des leviers essentiels pour faire évoluer les habitudes et promouvoir le tri et la réduction à la source.

CANAUX DE COMMUNICATION



Site internet



Réseaux sociaux



Médias : Presses et radios locales



Événements



Supports papiers et numériques



Réunions publiques



L'e-mailing

Presse et radio

- 04 communiqués de presse
- 02 spots radio (radio micheline et chérie FM)
- 01 article de presse (l'Économie Drômoise)
- Revue de presse hebdomadaire

Campagne et supports de communication

- Campagne sur le compost en janvier

- Sac de précollecte



- Distribution de compost



- Signalétique PMCB

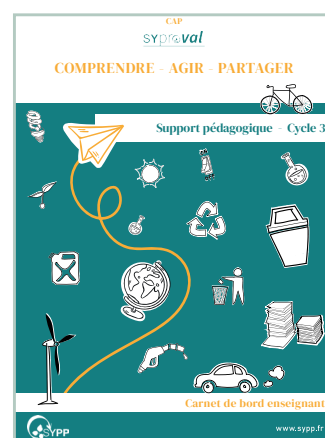
- Campagne e-mailing aux écoles du territoire pour les visites Syproval et Métropolis



COMITÉ COMMUNICATION

Création d'un comité communication EPCI - SYPP réunissant les chargés de communication. Les objectifs sont de mutualiser les ressources pour développer des moyens de communication permettant d'aider au changement des comportements.

- Création d'un support pédagogique envoyé aux enseignants du cycle 3 en complément des visites Syproval et Métropolis



Réseaux sociaux

f 774 FOLLOWERS

545 ABONNÉS **in**

51 PUBLICATIONS

6 PUBLICATIONS

211 PARTAGES

16 PARTAGES

Site internet

7264 visites du site internet

MOTS-CLÉS RECHERCHÉS SUR LE SITE :

01 AMIANTE
02 COMPOSTEUR
03 SYPROVAL

CRÉATION D'UN SERVICE ANIMATION

Le SYPP s'engage auprès de ses adhérents par la création stratégique d'un service d'animation. Au plus près du terrain, ce service fédère désormais un réseau d'animateurs et renforce la sensibilisation des usagers lors des événements organisés par les adhérents ou leurs communes membres.

ÉQUIPE D'ANIMATION

- Création d'un poste animateur à temps plein, début du contrat février 2024
- Recrutement d'un service civique de juin à décembre
- Renfort chargée de communication

Animations

- Ouverture escape game Syproval



Événements

AVRIL
TOUS AU COMPOST



MAI
JOURNÉE DE LA NATURE



MAI
SEMAINE SANS ÉCRAN



JUIN
JOURNÉE DE L'ENVIRONNEMENT



SEPT.
INAUGURATION SYPROVAL



SEPT.
INAUGURATION CONTAINER MBSR A REMUZAT



NOV.
GREEN FRIDAY



NOV.
JOURNÉE DE L'ENFANT



Visites scolaires

- 13 visites d'installations de tri/traitement pour 355 enfants



- 06 animations scolaires en classe soit 120 enfants

Visites des élus



LES +

Nos animateurs sont équipés de vêtements de travail spécifique pour une meilleure identification lors des visites.



PARTIE 2

L'accompagnement



Le syndicat accompagne ses adhérents dans la mise en œuvre d'actions de réduction et de valorisation des déchets. Il participe activement aux groupes de travail régionaux et aux Conférences des Parties départementales et régionales (COP). Il s'engage dans des dispositifs contractuels comme le Contrat d'Objectifs Déchets avec la Région Sud. Il propose des actions convergentes et fédère les territoires grâce à une relation étroite avec ses adhérents.

L'ACCOMPAGNEMENT

En 2024, le syndicat a renforcé son accompagnement auprès de ses adhérents. L'accent a été mis sur les déchets de déchèterie, devenus majoritaires dans le souci d'améliorer les taux de valorisation des déchets recyclables ou valorisables énergétiquement.

LES AXES PRÉVUS PAR LE PLPDMA

1. Encourager l'émergence d'une politique structurée de prévention
2. Accompagner l'optimisation technique et financière
3. Encourager l'utilisation des outils fiscaux pour la prévention

LES OBJECTIFS RÉALISÉS À DATE

- Conférence annuelle des Présidents ;
- Diffusion entre les collectivités des projets et bonnes pratiques ;
- Visites thématiques dédiées aux EPCI membres et aux élus ;
- Utilisation globale de l'outil Sindra/Sinoe ;
- Acquisition d'un kit de caractérisation ;
- Mise à disposition d'un simulateur financier pour chaque structure ;
- 100% des collectivités utilisent ComptaCoût (avec groupe de travail d'accompagnement) ;
- Tableau de bord de suivi des coûts et tonnages, partagé mensuellement sur l'extranet du SYPP

Calibrage REP PMCB

Pour contractualiser sur la filière REP PMCB, le syndicat a accompagné ses adhérents dans l'identification des contenants à déployer dans ses déchèteries.



Organisation des visites «inspirantes»

Techniciens, élus et agents de déchèteries ont été invités à participer à des visites de sites organisées par le syndicat :

- 04 déchèteries
- 09 visites élus Syproval
- 04 visites Métropolis
- Lancement des visites grand public



Formations gardiens

Face à l'évolution constante des impératifs de tri, le SYPP a engagé des formations à destination des agents de déchèterie de son territoire et leurs encadrants. Une rencontre avec l'éco-organisme en charge des déchets dangereux a permis de sensibiliser aux risques explosifs et incendie. Le guide des gardiens de déchèterie a été remis lors de la formation. Tous les agents ont eu la possibilité de visiter l'unité SYPROVAL pour apprécier le devenir des déchets après la déchèterie.

Étude déchèterie de demain

Le syndicat réalise pour le compte de ses adhérents une étude d'aide à la décision pour que chaque adhérent puisse calibrer son besoin de nouveaux équipements. Cette étude prend en compte différents critères tels que l'évolution des besoins, l'état du matériel existant, les contraintes budgétaires ainsi que les perspectives de développement de chaque structure. L'objectif est d'orienter les choix d'investissement de manière rationnelle et adaptée, afin d'optimiser l'utilisation des ressources et de garantir un service de qualité.

Les visites 2024 :

- Octobre :
 - Salon de Provence (SUEZ)
 - SBA 63 – Site de Combronde
 - CCVD - Déchèterie Livron et Lorient
- Décembre
 - Grand Chambéry - Bissy



Comité finances

Définition des hypothèses budgétaires du syndicat pour l'année 2025. Établissement d'un calendrier annuel des flux financiers

Caractérisations en déchèteries

Étude de faisabilité pour des caractérisations automatiques en déchèteries

COMITÉ TECHNIQUE

Le comité technique est un carrefour d'expertise et de concertation. Entre syndicat et adhérents, il structure les efforts collectifs pour une gestion optimisée des déchets. Il constitue un levier indispensable pour intégrer les innovations, réglementations et bonnes pratiques en matière de gestion des déchets.



**COMITÉS
TECHNIQUES**



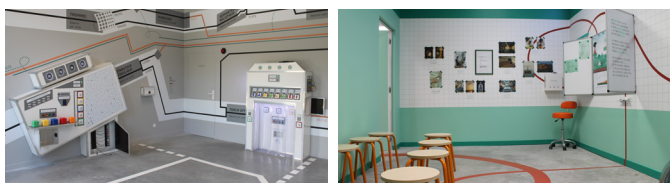
**VISITES
TECHNIQUES**



**REVUE DES
ACTUALITÉS
MENSUELLES**

Comité technique #1 - Mars 2024

- Bilan de production et de performance 2024
- Etat d'avancement SYPROVAL et programme d'optimisation du tri en déchèterie
- Programmation d'animation et de prévention conjoint
- Tour d'horizon et actualité des filières REP
- Test de l'escape game à SYPROVAL



Comité technique #2 - Juin 2024

- Problématiques et opportunités de la gestion des déchets professionnels dans le SPGD
- REP PMCB Avancement et calendrier prévisionnel
- Caractérisations et qualité des flux collectés (Tri, OMr, déchèteries)
- Problématiques des déchets exotiques: Bouteilles de Protoxyde, Nox, batteries Li-Ion, autre DDS bouteille de gaz, grenades, fumigènes...
- Présentation de la REP DDS : Intervention d'Eco DDS
- Visite : déchèterie de Bollène fermée aux professionnels
- Visite d'un site d'accueil des déchets professionnels de la PMCB- ALCYON



Comité technique #3 - Octobre 2024

- Actualités du SYPP/ des EPCI
- SYPROVAL – état de la DSP
- Retours suite à la conférence des Présidents: Lancement étude «déchèterie de demain» et formations gardiens de déchèterie
- Caractérisations OMr Citeo
- Visite SBA 63 : étude «déchèterie de demain»



RAM #1 - Décembre 2024

Afin d'intégrer au mieux les évolutions rapides de la gestion des déchets et pour compléter le comité technique trimestriel se réunissant depuis 2020, des actualités sont désormais partagées avec les adhérents mensuellement.

PARTIE 3

TRAITEMENT DES DÉCHETS



Le traitement des déchets doit se faire dans le respect de la hiérarchie des modes de traitement.

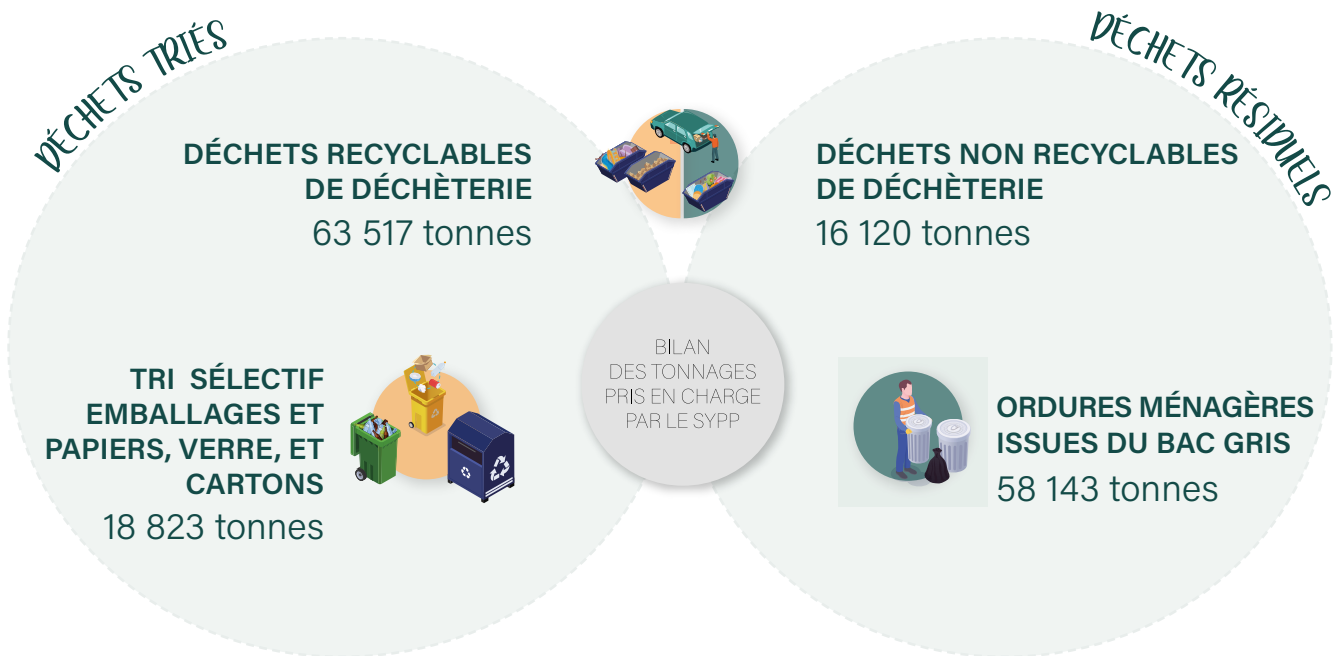
15 juillet 1975 : première loi française sur la gestion des déchets, dont les dispositions seront renforcées par la loi du 13 juillet 1992 définissant les objectifs de la politique nationale de prévention et de gestion :

- **Prévenir ou réduire** la production et la nocivité des déchets, notamment en agissant sur la fabrication et sur la distribution des produits ;
- **Organiser le transport** des déchets et le limiter en distance et en volume ;
- **Valoriser les déchets** par réemploi, recyclage ou toute autre action visant à obtenir, à partir des déchets, des matériaux réutilisables ou de l'énergie ;
- **Assurer l'information du public** sur les effets pour l'environnement et la santé publique des opérations de production et de gestion des déchets ;

Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte de 2015 qui vise à réduire de 50% la quantité des déchets mis en décharge à l'horizon 2025 et découpler progressivement la croissance économique et la consommation en matières premières ;

Loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire de 2020 le changement de modèle de production et de consommation afin de limiter les déchets et préserver les ressources naturelles, la biodiversité et le climat.

TONNAGES GLOBAUX ET ÉVOLUTION



OMR (bac gris)	Valo. matière	Valo. énergétique	Enfouissement
Tonnages	13 362 t.	10 725 t.	34 056 t.
Taux	23%	18,4%	58,6%

DNR (déchèterie)	Valo. matière	Valo. énergétique	Enfouissement
Tonnages	842,7 t.	2052,9 t.	13 224 t.
Taux	5%	13%	82%



TRI (bac jaune)	Valo. matière	Valo. énergétique	Enfouissement
Tonnages	6 667 t.	1 252 t.	1 147 t.
Taux	74%	14%	12%

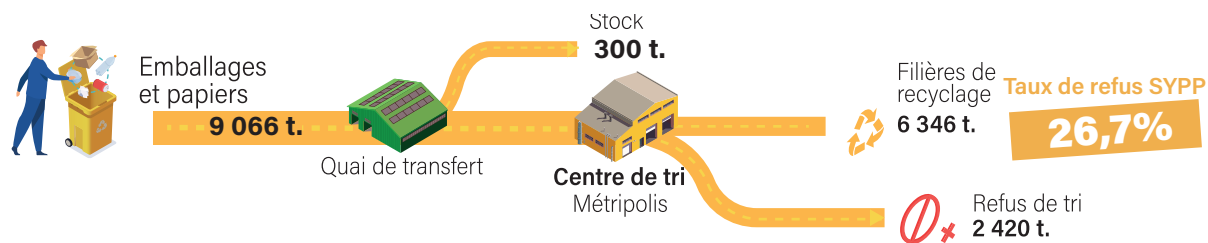
RECYCLAGE

REFUS

Recyclables déchèterie	Tonnage total	Enfouissement	Autre	Valo. matière	Valo. énergétique
Tonnages	63 517	516 t.	11 t.	56 946,54 t.	5 154,9 t.
Taux	-	1 %	-	91 %	8 %

La mise en service de SYPROVAL en début d'année 2024 bouleverse positivement le mode de traitement des déchets jusqu'alors non valorisés. Les performances atteintes en 2024 ont vocation à se renforcer encore les années suivantes lorsque l'unité sera en phase exploitation.

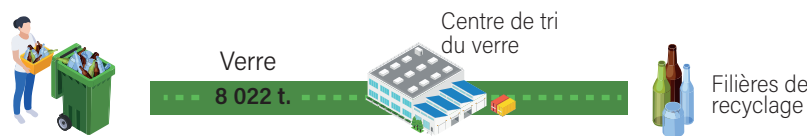
TONNAGES SYPP COLLECTE (hors déchèteries)



Consignes de tri	2024	Evolution n-1	kg/habitant
Multimatériaux	9 066 t.	+ 3,4%	37 kg

Les écarts au niveau de l'évolution en n-1 s'expliquent par le passage à la collecte en multimatériaux dans deux collectivités membres.

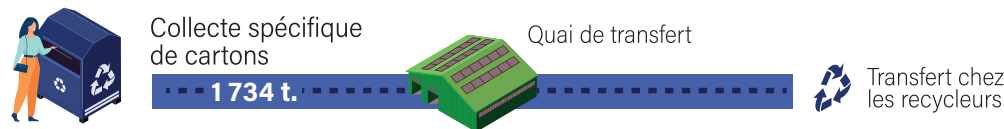
Écart adhérents
61 kg/hab
17 kg/hab



Consignes de tri	2024	Evolution n-1	kg/habitant
Verre	8 022 t.	- 1%	34 kg

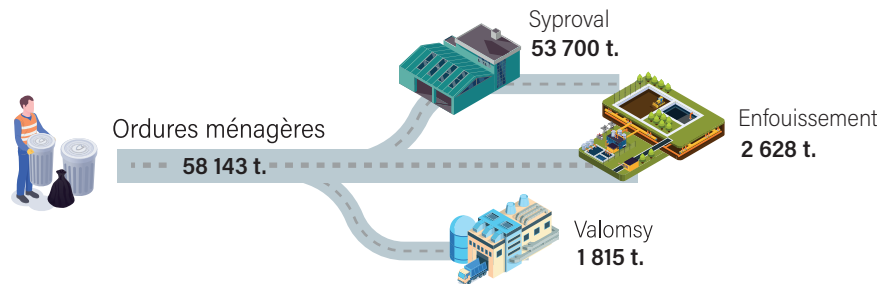
La baisse peut s'expliquer par le déploiement de points de collecte en partenariat avec Ma Bouteille s'appelle Reviens pour le retour de la consigne du verre sur le territoire, qui a permis d'éviter 60 tonnes de déchets. En agrégeant cette quantité, la production est stable par rapport à 2023.

Écart adhérents
60 kg/hab
23 kg/hab



Consignes de tri	2024	Evolution n-1	kg/habitant
Cartons	1 734 t.	+ 2%	7 kg

Écart adhérents
12 kg/hab
01 kg/hab



Consignes de tri	2024	Evolution n-1	kg/habitant
Ordures ménagères	58 143 t.	- 2%	246 kg

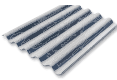
En phase d'essai, les combustibles produits par Syproval n'ont pas pu être valorisés énergétiquement, ce qui est normal (notamment à cause du réglage des machines durant la période de montée en puissance). La production a été envoyée au centre d'enfouissement.

Écart adhérents
84 kg/hab
322 kg/hab

TONNAGES SYPP

COLLECTE (hors déchèteries)

 TRAITEMENT AMIANTE



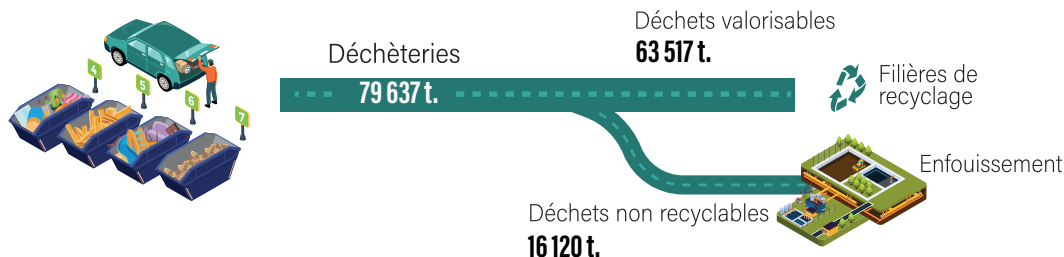
Amiante	Nombre de dossiers	Poids déposé	Poids pris en charge SYPP
2024	141	46,1 t.	25,9 t.

 EN DÉTAIL - BIODÉCHETS



	AGGLO
2024	32 t.

TONNAGES SYPP COLLECTE (déchèteries)



Déchets (flux)	2024	2023	Evolution n-1	kg/habitant
Non-recyclables	16 120 t.	16 505 t.	- 2%	68 kg
Cartons	1 905 t.	1 892 t.	+ 1%	8 kg
Végétaux	20 826 t.	22 293 t.	- 7%	88 kg
Végéterie*	2 485 t.	-	-	7 kg
Bois	6 868 t.	6 515 t.	+ 5%	29 kg
Ferrailles	2 906 t.	2 951 t.	- 2%	12 kg
Gravats	20 112 t.	22 177 t.	- 9%	85 kg
Mobilier	3 222 t.	4 678 t.	- 31%	14 kg
Eco - Bois	1 667 t.	-	-	11 kg
DDS	575 t.	548 t.	+ 5%	2 kg
Eco-DDS	240 t.	190 t.	+ 26%	1 kg
DEEE	2 089 t.	2 112 t.	- 1%	9 kg
Placoplâtre	41 t.	89 t.	- 79%	0 kg
Huiles	136 t.	122 t.	+ 12%	1 kg
Pneus	276 t.	289 t.	- 4%	1 kg
Néons/ampoules	9 t.	10 t.	- 9%	0 kg
Piles	19 t.	14 t.	+ 37%	0 kg
ASL	21 t.	13 t.	+ 41%	0 kg
ABJ	6 t.	4 t.	+ 55%	0 kg
Menuiserie fin vie	47 t.	42 t.	-	0,2 kg
Batteries	14 t.	-	-	-
Polystyrène	52 t.	94 t.	- 54%	0 kg
TOTAL	79 637 t.	80 537 t.	- 1,1%	336 kg

* 340 tonnes ont été collectées en déchèteries (Dieulefit 220 t. et Bourdeaux 120 t.) et traitées sur la végétérie de Comps.

Distribution gratuite de compost

en partenariat avec Alcyon et ses EPCI adhérents, le SYPP a organisé 2 distributions (printanière et automnale).

Quantité distribuée 517 tonnes



 EVOLUTION TONNAGES GLOBAUX - ANNÉE DE RÉFÉRENCE 2019 (à tonnes équivalent)

	2010	2024	Evolution %
 Montélimar Agglomération	35 737 t.	42 948 t.	+ 20,2%
 Ardèche Rhône Coiron	12 931 t.	15 045 t.	+ 17%
 Baronnies en Drôme Provençale	13 367 t.	14 885 t.	+ 11,3%
 Dieulefit-Bourdeaux	5 671 t.	6 888 t.	+ 21,6%
 Du Rhône Aux Gorges de l'Ardèche	11 333 t.	13 328 t.	+ 17,1%
 Drôme Sud Provence	23 388 t.	28 080 t.	+ 20,1%
 Enclave des Papes Pays de Grignan	11 947 t.	16 785 t.	+ 40,5%
 Rhône Lez Provence	14 604 t.	18 670 t.	+ 27,8%
TOTAL SYPP	128 978 t.	156 629 t.	+ 21,4%

 RATIO PAR HABITANT DES FLUX CIBLÉS DANS LE PLPDMA DE 2020

	Ratio/hab 2019	Ratio/hab 2024	Objectif 2025	Ratio/hab 2025
Tri sélectif	67 kg	79 kg	+ 21 kg	88 kg
Ordures ménagères	270 kg	246 kg	- 88 kg	182 kg
Végétaux déchèterie	77 kg	88 kg	- 15 kg	62 kg
Non-recyclables déchèteries	76 kg	68 kg	- 15 kg	61 kg

MESURES ENGAGÉES EN 2024

Le SYPP a, au travers de ses projets et engagements, pris des **mesures pour réduire les effets préjudiciables** sur l'Homme et l'environnement.



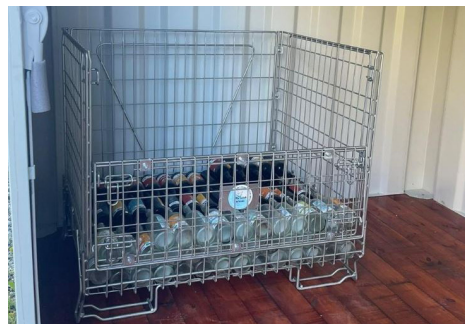
LE PROCESS DE SYPROVAL

- Unité de préparation de combustible valorisé énergétiquement, permettant aux industries énergivores de se substituer aux énergies fossiles (charbon, gaz, pétrole) et primaires (bois).
- Qualité de vie au travail et risque sanitaire : le délégataire en charge de la construction et de l'exploitation s'est engagé dans un projet d'atomisation des poussières issues de la réception et du traitement des ordures ménagères et des déchets non-recyclables des déchèteries et entreprises.
- Le process mécanique de la chaîne de traitement propose une réduction du pouvoir méthanogène des ordures ménagères grâce au bioséchage.
- Le process est équipé d'un système permettant de réduire les envols et de s'engager contre la pollution plastique de l'environnement.

Réemploi du verre

En 2021, le SYPP a signé un partenariat avec **Ma Bouteille s'appelle Reviens** et s'engage ainsi dans un projet de relance de la consigne du verre sur son territoire. En **2024, 61 tonnes** de déchets ont été évités sur le territoire du SYPP, grâce au réemploi.

Le réemploi se démarque et permet d'économiser jusqu'à 79% d'énergie, 76% d'émissions de gaz à effet de serre, et 51% d'eau par rapport au recyclage.



Réduction de l'enfouissement grâce à Syproval

La valorisation matière et énergétique des déchets du territoire augmente significativement. L'enfouissement des déchets est réduit. En 2024, l'enfouissement de 155 718 tonnes a été évité grâce à l'unité de valorisation SYPROVAL.



Opération amiante

Grâce à la solution de traitement de l'amiante en 2024, les risques de pollution liée à ces déchets dangereux sont réduits. **46 tonnes ont été traitées**



Prestataires transport et traitement

Surveillance accrue des conditions liées au nouveau marché des bas de quai de déchèteries :

- Veille aux conditions de sécurité des transports, notamment au bâchage des bennes (pour éviter les envols dans la nature) ;
- Tassage des bennes permettant de limiter le nombre de rotations en déchèterie et de réduire la circulation de camions sur la route ;
- Demande des bilans d'usage des biocarburants dans le cadre des transports.

Le traitement des déchets génère des prestations de transport impactantes pour l'environnement. C'est pourquoi le syndicat s'engage à rechercher des prestations innovantes et plus économes en ressources. Via le contrat de reprise des fibreux, 13258 arbres ont été plantés par Reforest'action en compensation du CO2 émis dans le cadre du transport.

MESURES ENGAGÉES EN 2024

Mesures en faveur homme et environnement

■ Installation de bras articulés et de doubles écrans pour tous les agents du SYPP afin de réduire les risques écrans.

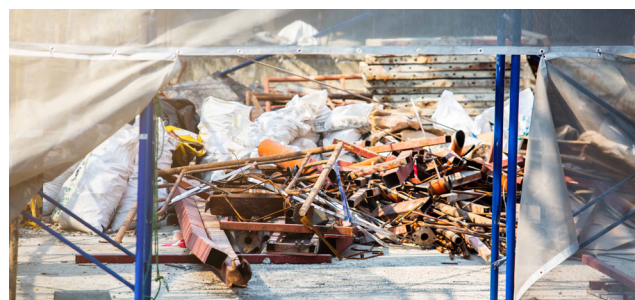
■ Organisation de formations relatives au tri des déchets chimiques en déchèterie ouvertes à tous les adhérents pour réduire les risques d'explosion et d'incendie en déchèterie



■ Révision du planning de compactage en déchèterie pour optimiser la densité des bennes et donc réduire les besoins en carburant pour le transport



Pour favoriser l'économie circulaire, le syndicat a contractualisé le 1er novembre 2024 avec la filière émergence de REP PMCB, en vue d'éviter l'enfouissement des déchets de chantiers, de construction et du bâtiment.



Marché des déchèteries

Usage de bennes de réemploi réparées par insertion sociale, qui était l'une des clauses du marché.



Allier Réemploi et réinsertion sociale

Le syndicat s'est engagé auprès de la CC DRAGA en faveur du réemploi, grâce à un acteur majeur du territoire qu'est ECATE : cette association d'insertion est autorisée à prélever des objets réutilisables en déchèterie pour qu'ils soient réparés ou réutilisés.



PARTIE 4

ÉLÉMENTS FINANCIERS



RÉSULTATS D'EXERCICE - DÉPENSES GLOBALES

FONCTIONNEMENT

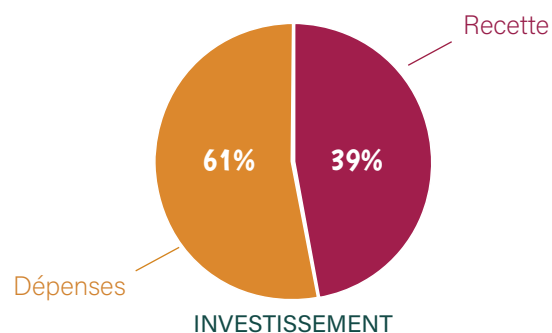
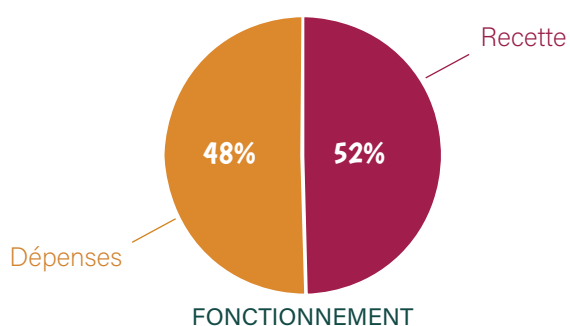
Dépenses : 25 898 159,26 €

Recettes : 28 602 541,13 €

INVESTISSEMENT

Dépenses : 6 918 344,18 €

Recettes : 4 371 676,64 €



 DANS LE DÉTAIL

DÉPENSES
FONCTIONNEMENT
2024

Chapitre	Libellé	Réalisé
011	Charges à caractère général	23 947 522,93 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	522 366,61 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	26 875,81 €
65	Autres charges de gestion courante	69 970,25 €
66	Charges financières	598 697,91 €
67	Charges spécifiques	732 725,75 €
68	Dotations amortissements, dépréciations	0,00 €
TOTAL		25 898 159,26 €

RECETTES
FONCTIONNEMENT
2024

Chapitre	Libellé	Réalisé
013	Atténuations de charges	18 256,13 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 862,84 €
70	Produits des services, domaine, ventes diverses	4 859 150,18 €
74	Dotations et participations	23 694 130,20 €
75	Autres produits de gestion courante	20 141,78 €
77	Produits spécifiques	0,00 €
TOTAL		28 602 541,13 €

Chapitre	Libellé	Réalisé
040	Opé. ordre de transfert entre sections	10 862,84 €
041	Opé. patrimoniales	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	5 476 116,00 €
20	Immobilisations incorporelles	9 180,00 €
204	Subventions d'équipement versées	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	68 866,99 €
23	Immobilisation en cours	0,00 €
26	Participations et créances ratt. à des particip.	0,00 €
TOTAL		6 918 344,18 €

DÉPENSES
INVESTISSEMENT
2024

Chapitre	Libellé	Réalisé
001	Excédent d'investissement reporté	€
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	26 875,81 €
041	Opé. patrimoniales	0,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	4 344 800,83 €
13	Subventions d'investissement reçues	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00 €
TOTAL		4 371 676,64 €

RECETTES
INVESTISSEMENT
2024

PRINCIPALES DÉPENSES - PRESTATAIRES (> 10 000€)

Libellé	Dépense
COVED Traitement SYPROVAL	12 410 808,13 €
VEOLIA Prestations déchèteries	2 054 721,48 €
COVED Prestations déchèteries	1 959 548,71 €
SYTRAD	1 422 986,44 €
COVED investissement SYPROVAL	1 347 355,25 €
VEOLIA METRIPOLIS	1 225 451,35 €
ALCYON	912 813,11 €
CHIMIREC	539 090,47 €
PLANCHER Environnement	480 064,49 €
VEOLIA VALOMSY	260 773,40 €
SUEZ	188 840,57 €
INDDIGO	66 618,00 €
VALORSOL	59 823,71 €
BENNE ORANGE	50 628,93 €
ADEKWA	42 492,00 €
ALT LOGISTIQUE	39 206,97 €
ASSO LES CONNEXIONS	13 387,43 €

MONTANT DES RECETTES perçues au titre de la valorisation, par flux

Flux	Recettes
OMR	-
Verre	244 251,45 €
Tri	755 030,21€
Déchèteries	312 167,95 €
Déchets verts	-
Déchets dangereux	-

INDICATEURS DES FLUX

Coût aidé global et par flux en € HT

Flux	€ HT	Coût aidé (HT/t)
OMR	10 926 781 €	188 €
Verre	-336 043 €	- 42 €
Multimatériaux	-273 317 €	- 32 €
Déchèteries	7 134 516 €	126 €
Biodéchets	2 087 €	65 €
Déchets verts	53 411 €	25 €
Cartons pro	-190 343 €	- 278 €
Bornes carton	-287 121 €	- 274 €
Déchets dangereux	13 627 €	296 €

Coût complet (charges uniquement) par étape technique global et par flux

Flux	Charges structure	Transport	Tri/Traitement	TOTAL
OMR	207 020 €	144 911 €	10 587 387 €	10 939 318 €
Verre	-	-	-	-
Multimatériaux	372 636 €	460 009 €	1 856 607 €	2 689 251 €
Biodéchets	-	-	2 087 €	2 087 €
Déchèteries	248 424 €	-	8 005 979 €	8 254 402 €
Déchets verts	-	-	53 411 €	53 411 €
Cartons pro	-	-	14 227 €	14 227 €
Bornes carton	-	-	24 540 €	24 540 €
Déchets dangereux	-	-	13 627 €	13 627 €

MONTANT GLOBAL DES AIDES ET SOUTIENS ÉCO-ORGANISMES

Libellé	Dépense
CITEO	3 031 841,25 €
ECO-DDS	28 400,26 €
ECOLOGIC	289 794,22 €
VALDELIA	166 208,14 €
TOTAL	3 516 243,87 €

Envoyé en préfecture le 09/10/2025

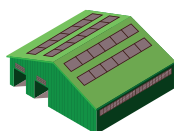
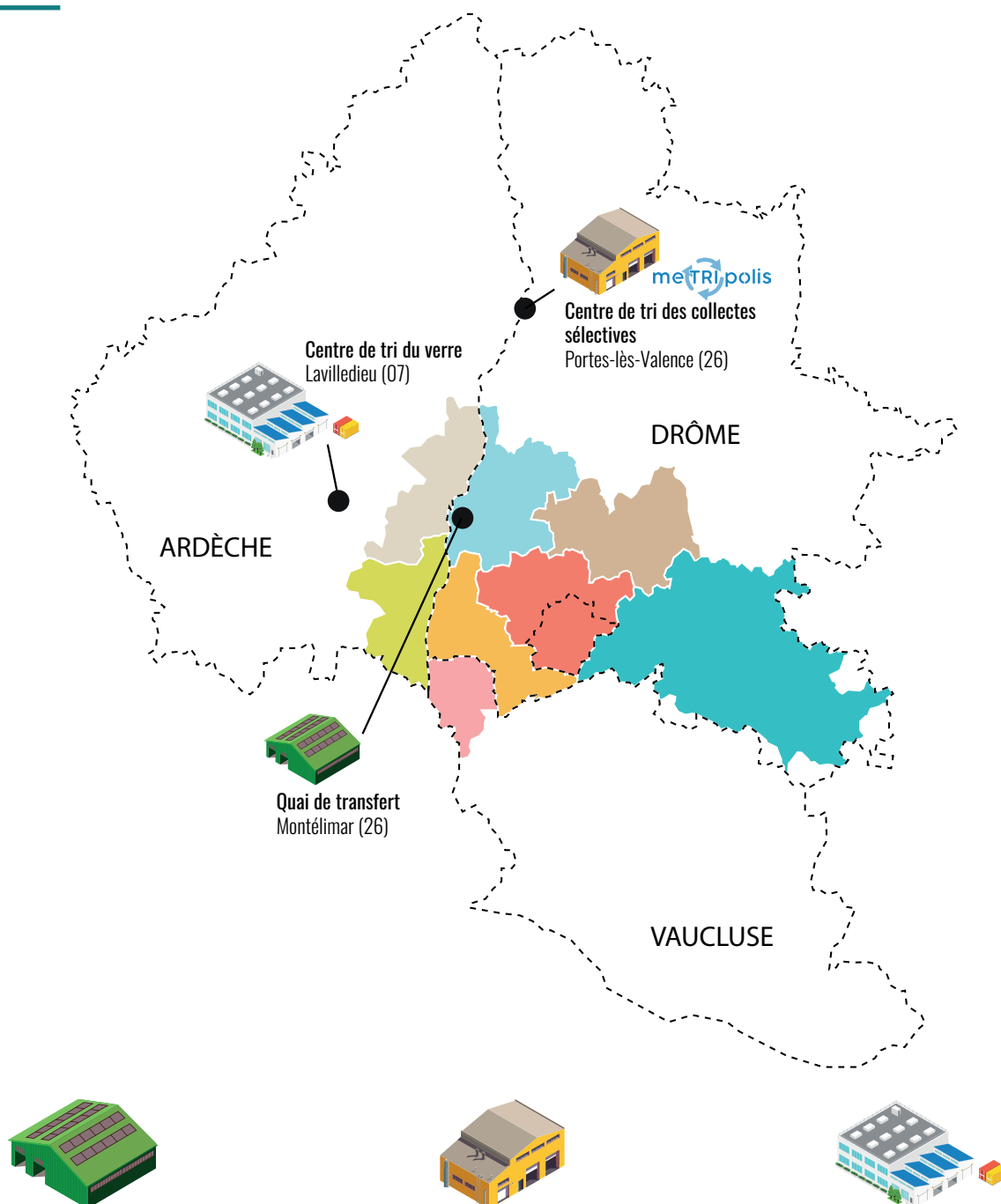
Reçu en préfecture le 09/10/2025

Publié le 09/10/2025

ID : 026-200042901-20250924-DEL2025106-DE



Infrastructures liées à la collecte sélective



Structure : Quai de transfert
Exploitant : Plancher Environnement
Rôle : Installation intermédiaire de massification entre la phase de collecte et la phase de recyclage



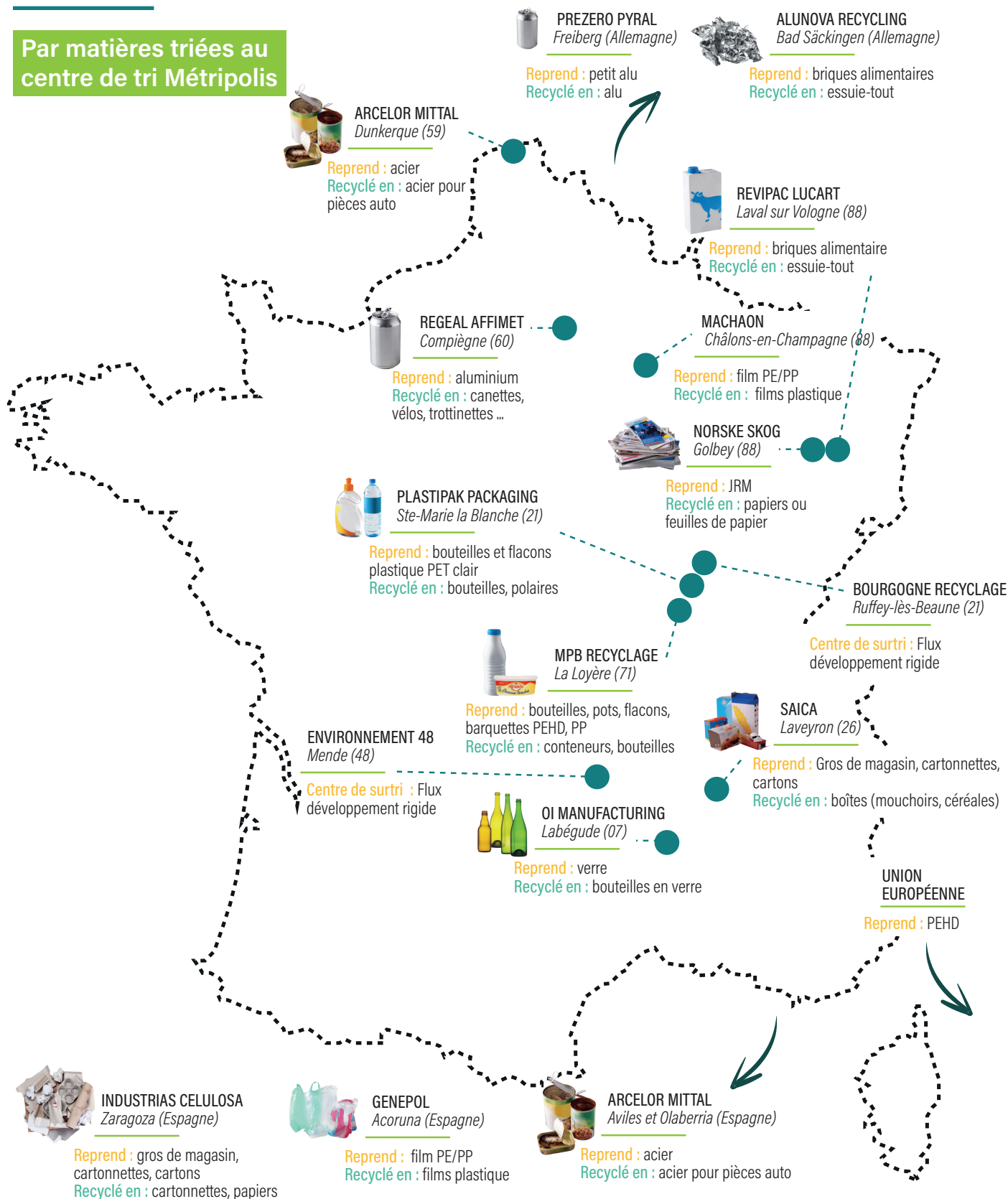
Structure : Centre de tri des collectes sélective Métropolis
Exploitant : Véolia par DSP
Déchets : Déchets issus de la collecte sélective (*emballages et papiers*)
Capacité : 40 000 tonnes
Tonnages du SYPP : 9 066 tonnes
Rôle : Séparation par matières des emballages et papiers, et les conditionner pour les envoyer chez les repreneurs



Structure : Centre de tri du verre Maltha
Exploitant : Maltha Glasse Recycling
Déchets : Emballages en verre
Capacité : 120 000 tonnes
Tonnages du SYPP : 8 022 tonnes
Rôle : Tri, broyage en calcin et utilisation de la matière pour produire de nouveaux contenants en verre. C'est la verrerie OI à Labégude qui consomme cette matière.

Répartition des repreneurs

Par matières triées au centre de tri Métripolis



LEXIQUE

Gros de magasin : papiers et cartons mêlés inférieurs à 120 mm

JRM : Journaux, Revues, Magazines

PEHD : PolyEthylène Haute Densité (dont on ne voit pas à travers : boîte de beurre, bidon de lessive ...)

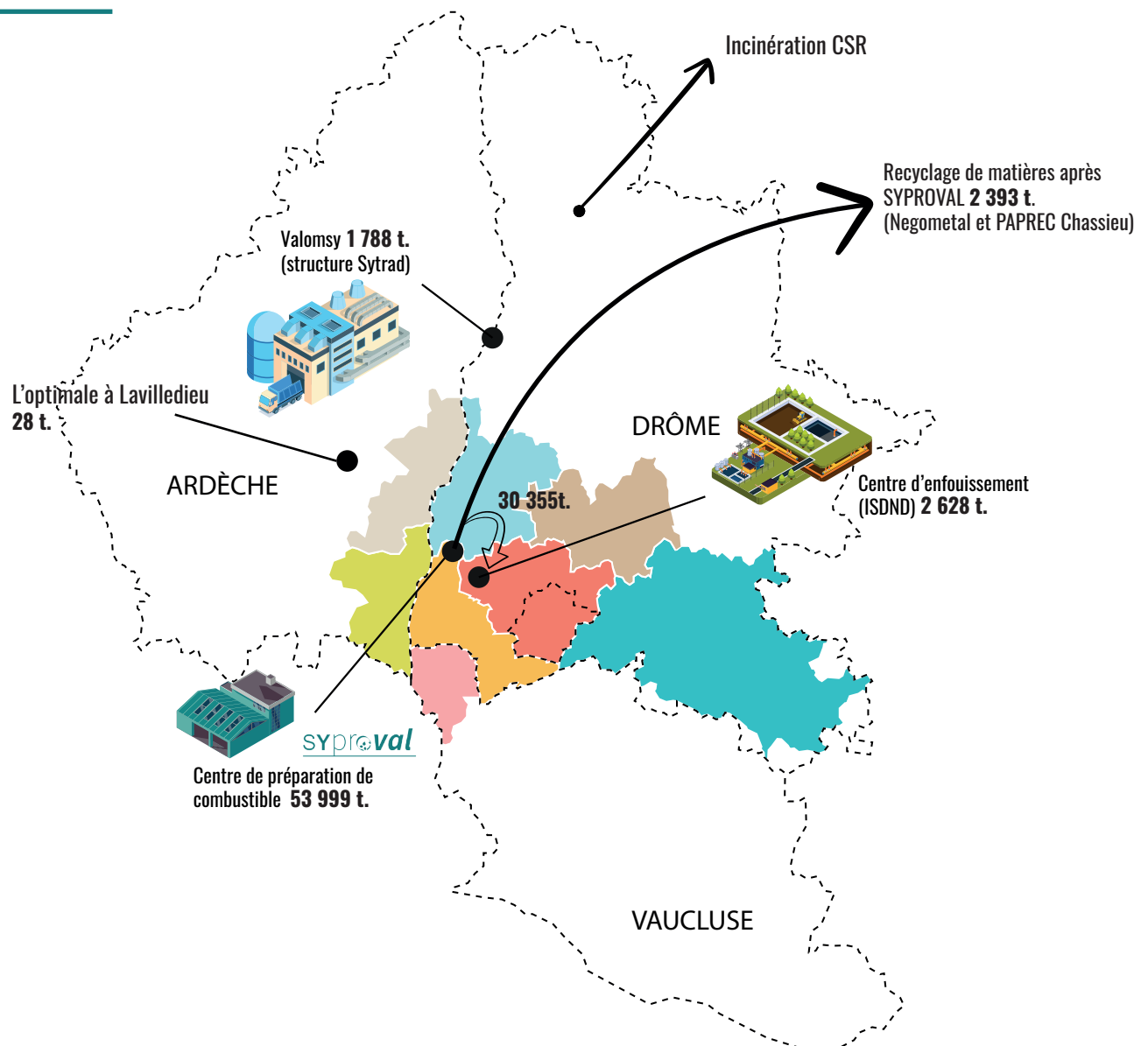
PET clair : PolyEthylène Téraphtalate (bouteilles transparentes)

PP : PolyPropylène (utilisé pour les barquettes ...)

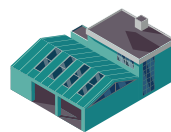
Film PE/PP : PolyEthylène et PolyPropylène (les films d'emballages et suremballages).

Flux développement rigide : étape de surtri pour permettre un meilleur tri de certains emballages (bouteilles, pots, barquettes) et ainsi accélérer leur recyclage en France et Europe

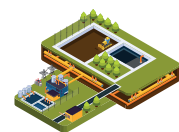
Infrastructures liées aux ordures ménagères (bas grn)



Structure : Valomysy
Exploitant : Véolia par DSP
Déchets : Ordures ménagères d'une partie des habitants de la CC Ardèche Rhône Coiron
Capacité : 80 000 tonnes
Tonnages 2024 : 1 788 tonnes
Enfouissement : 58%
Compost : 24%
Rôle : L'extraction des biodéchets pour en faire du compost à partir des déchets présents dans les ordures ménagères ne pouvant être recyclés



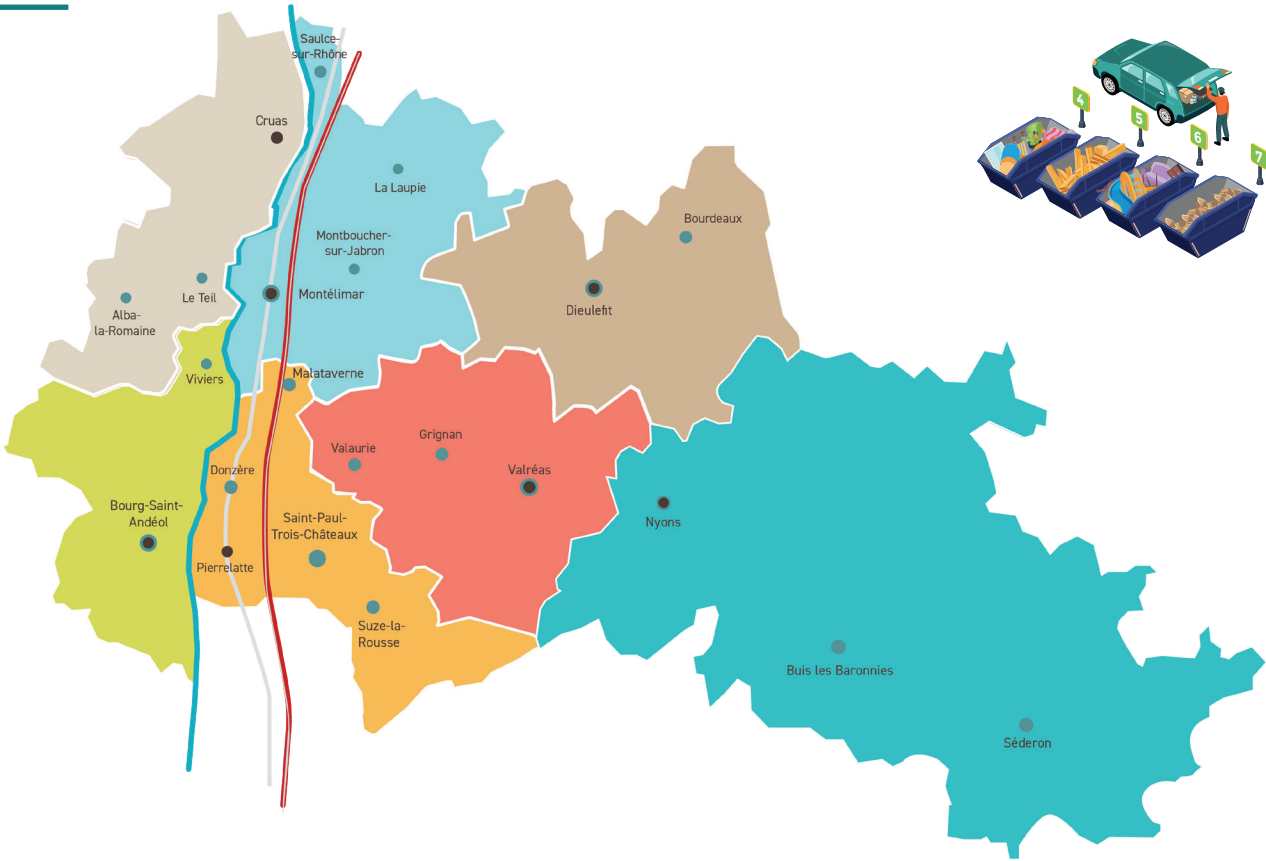
Structure : Centre de tri de préparation de combustible Syproval
Exploitant : Coved par DSP
Déchets : Ordures ménagères et déchets non recyclables des déchèteries et des entreprises
Capacité : 110 000 tonnes
Tonnages du SYPP : 53 999 tonnes
 Mise en Service Industrielle toute l'année
Valorisation énergétique : 20%
Valorisation matière : 23%
Rôle : Préparation d'un combustible en exploitant le potentiel énergétique des déchets non recyclables, extraction de certaines matières valorisables et limitation de moitié l'enfouissement des déchets



Structure : Centre d'enfouissement des déchets non dangereux Roussas II
Rôle : Stockage des déchets non recyclables et non dangereux du territoire, valorisation énergétique par traitement des biogaz
Tonnages du SYPP : 2 628 t.

Structure : L'optimale à Lavilledieu
Rôle : Usine de valorisation des déchets. C'est une solution de traitement de secours pour le SYPP.
Tonnages du SYPP : 28 t.

Infrastructures liées aux bas de quais de déchèteries



Flux	Eco-organisme	Exutoire	Regroupement	Lieu
Ferrailles	-	Plancher Environnement	-	Montélimar (26)
Déchets verts	-	Alcyon	-	Bollène (84)
Bois	-	Plancher Environnement Veolia	-	Montélimar (26) Donzère (26)
Cartons	-	Plancher Environnement Veolia	-	Montélimar (26) Donzère (26)
Gravats	-	Cemex Valorsol Rivasi Terre durable Pradier	-	Montélimar (26) Montélimar (26) Montélimar (26) Bollène (84) Mondragon (26)
Non-recyclables	-	Coved SYPROVAL	-	Malataverne (26)
Produits chimiques	-	Chimirec	Oui	Beaucaire (30)
Produits chimiques	Eco-DDS	Praxi Arc en Ciel Recyclage	Oui	Izeaux (38)
Batterie	-	Chimirec	Oui	Beaucaire (30)
Piles	Corepile	Praxi Arc en Ciel Recyclage	Oui	Izeaux (38)
Pneumatiques	Aliapur	Plancher Environnement	Oui	Lavilledieu (07)
Huiles	Syclevla	Chimirec	Oui	Beaucaire (30)
Ampoules / Néons	Ecosystem	Plancher Environnement	Oui	Lavilledieu (07)
Polystyrène	-	Valorsol	-	Portes-lès-Valence (26)
DEEE	Ecologic	Trialp - Sibuet Environnement	Oui	Le Pouzin (07)
Mobilier	Valdelia	Plancher Environnement	Oui	Montélimar (26)
Menuiserie fin de vie	-	Valorsol	-	Portes-lès-Valence (26)
ASL	Ecologic	Trialp - Sibuet Environnement	Oui	Le Pouzin (07)
ABJ	Ecologic	Trialp - Sibuet Environnement	Oui	Le Pouzin (07)

Flux	Exutoire	Lieu
Amiante	Valorsol	Montélimar (26)

TONNAGES GLOBAUX 2024

MONTÉLIMAR AGGLOMÉRATION

EN RÉSUMÉ

DÉCHETS TRIÉS

32 tonnes
issues des biodéchets



565 tonnes
issues des plateformes
végétaux

14 077 tonnes
issues des déchets
recyclables de déchèteries



4 407 tonnes
issues des déchets
non recyclables de déchèteries



5 634 tonnes
issues de la collecte sélective

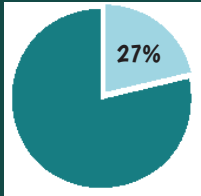
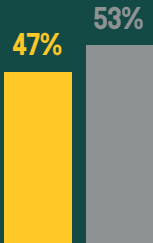


18 233 tonnes
issues des ordures ménagères

- Population 2024 : 70 334 habitants
- Déchets produits : 42 948 tonnes, soit 27% des tonnages du SYPP
- Déchets par habitant : 610 kg



	2023	2024	Evo. n-1	Kg/hab.
Déchets triés	19 651 t.	20 308 t.	+ 3,3%	289 kg
Déchets résiduels	23 063 t.	22 640 t.	- 1,83%	321 kg



EN DÉTAIL - COLLECTE SÉLECTIVE



Tri	2023	2024	Evo. n-1
Multimatériaux	2 753 t.	2 722 t.	- 1,1%
Ratio par habitant	40 kg	38 kg	- 2,5%



Verre	2023	2024	Evo. n-1
Verre	2 059 t.	2 030 t.	- 1,4%
Ratio par habitant	30 kg	29 kg	- 3,3%



Carton	2023	2024	Evo. n-1
Carton	1 001 t.	882 t.	- 11,9%
Ratio par habitant	14 kg	12 kg	- 14,3%

EN DÉTAIL - ORDURES MÉNAGÈRES



OM	2023	2024	Evo. n-1
Ordures ménagères	18 381 t.	18 233 t.	- 0,8%
Ratio par habitant	264 kg	259 kg	- 1,9%

EN DÉTAIL - PLATEFORMES VÉGÉTAUX



Plateformes	Savasse	St Gervais	Roynac	Manas	TOTAL
2024	345 t.	67,5 t.	88,78 t.	63,62 t.	565 t.
Ratio par habitant	5 kg	1 kg	1 kg	0 kg	7 kg

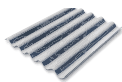
EN DÉTAIL - DÉCHÈTERIES



Déchets (flux)	2023	2024	Evolution n-1	kg/habitant
Non-recyclables	4 682 t.	4 406 t.	- 6%	63 kg
Cartons	344 t.	328 t.	- 4,7%	5 kg
Végétaux	4 919 t.	5 398 t.	+ 9,7 %	77kg
Bois	1 598 t.	1 686 t.	+ 5,5%	24 kg
Ferraille	595 t.	621 t.	+ 4,4%	9 kg
Gravats	4 206 t.	4 233 t.	+ 5,1%	60 kg
Eco-mobilier	945 t.	563 t.	- 40,4%	8 kg
Eco-bois	-	484 t.	-	7 kg
DDS	118 t.	129 t.	+ 9,3 %	2 kg
Eco-DDS	41 t.	53 t.	+ 29%	1 kg
DEEE	454 t.	445 t.	- 2%	6 kg
Placoplâtre	6 t.	22 t.	+ 266 %	0 kg
Huiles	28 t.	30 t.	+ 7%	0 kg
Pneus	74 t.	67 t.	- 9,4%	1 kg
Néons/ampoules	3 t.	2 t.	- 33%	0 kg
Piles	3 t.	5 t.	+ 56,6%	0 kg
ASL	0,4 t.	2 t.	+ 350%	0 kg
ABJ	-	0,026 t.	-	-
Menuiserie fin vie	-	-	-	-
Batteries	-	-	-	-
Polystyrène	13 t.	8 t.	- 38,5%	0 kg
TOTAL	18 029 t.	18 483 t.	+ 2,5%	263 kg

Remarque : Les tonnages «végétaux» triés en déchèterie en 2024 ne prennent pas en compte la prestation des plateformes végétaux.

TRAITEMENT AMIANTE



Amiante	Nombre de dossier	Poid déposé	Poid pris en charge SYPP
2024	42	10 t.	6 t.

EN DÉTAIL - EVOLUTION DMA DEPUIS 2010

	2010	2023	2024	Evo. n-1	Kg/hab
Ordures ménagères	-	18 381 t.	18 233 t.	- 0,8%	259 kg
Tri	-	5 813 t.	5 634 t.	- 2,8%	79 kg
Déchèterie	-	18 029 t.	18 483 t.	+ 2,5%	263 kg
Végèterie	-	491 t.	565 t.	+ 15%	8 kg
Biodéchets	-	-	32 t.	-	0,5 kg
TOTAL	35 737 t.	42 715 t.	42 948 t.	+ 0,5%	610 kg

Évolution depuis 2010 **+ 20,2%**

TONNAGES GLOBAUX 2024

ARDÈCHE RHÔNE COIRON

EN RÉSUMÉ

DÉCHETS TRIÉS

6 700 tonnes
issues des déchets
recyclables de déchèteries



1 820 tonnes
issues des déchets
non recyclables de déchèteries

1 251 tonnes
issues de la collecte sélective



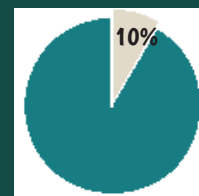
5 274 tonnes
issues des ordures ménagères



- Population 2024 : 23 679 habitants
- Déchets produits : 15 045 tonnes, soit 10% des tonnages du SYPP
- Déchets par habitant : 636 kg



	2023	2024	Evo. n-1	Kg/hab.
Déchets triés	7 552 t.	7 951 t.	+ 5,3%	336 kg
Déchets résiduels	7 289 t.	7 094 t.	- 2,7%	300 kg



EN DÉTAIL - COLLECTE SÉLECTIVE



Tri	2023	2024	Evo. n-1
Multimatériaux	505 t.	534 t.	+ 5,7%
Ratio par habitant	21 kg	23 kg	+ 9,5%



Verre	2023	2024	Evo. n-1
Verre	632 t.	621 t.	- 1,7%
Ratio par habitant	27 kg	26 kg	- 3,7%



Cartons	2023	2024	Evo. n-1
Carton	85 t.	96 t.	+ 13%
Ratio par habitant	4 kg	4 kg	-

EN DÉTAIL - ORDURES MÉNAGÈRES



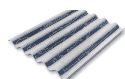
OM	2023	2024	Evo. n-1
Ordures ménagères	5 439 t.	5 274 t.	- 3%
Ratio par habitant	230 kg	223 kg	- 3%

EN DÉTAIL - DÉCHÈTERIES



Déchets (flux)	2023	2024	Evolution n-1	kg/habitant
Non-recyclables	1 850 t.	1 820 t.	- 1,6%	77kg
Cartons	170 t.	186 t.	+ 9,4%	8 kg
Végétaux	2 186 t.	2 638 t.	+ 20,7%	111 kg
Bois	747 t.	795 t.	+ 6,4%	34 kg
Ferraille	249 t.	233 t.	- 6,4%	10 kg
Gravats	2 326 t.	2 069 t.	- 11%	87 kg
Eco-mobilier	404 t.	454 t.	+ 12,4%	19 kg
Eco-bois	-	55 t.	-	2 kg
DDS	28 t.	46 t.	+ 64%	2 kg
Eco-DDS	16 t.	26 t.	+ 62,5%	1 kg
DEEE	164 t.	156 t.	- 4,9 %	7 kg
Placoplâtre	-	-	-	-
Huiles	11 t.	13 t.	-	1 kg
Pneus	15 t.	17 t.	+ 13%	1 kg
Néons/ampoules	0 t.	1 t.	-	0 kg
Piles	1 t.	1 t.	-	0 kg
ASL	1 t.	1 t.	-	0 kg
ABJ	-	-	-	-
Menuiserie fin vie	-	-	-	-
Batteries	-	-	-	-
Polystyrène	11 t.	8,5 t.	- 23%	-
TOTAL	8 179 t.	8 520 t.	+ 4,15%	360 kg

TRAITEMENT AMIANTE



Amiante	Nombre de dossier	Poid déposé	Poid pris en charge SYPP
2024	8	2 t.	1,5 t.

EN DÉTAIL - EVOLUTION DMA DEPUIS 2010

	2010	2023	2024	Evo. n-1	Kg/hab
Ordures ménagères	-	5 439 t.	5274 t.	- 3%	223 kg
Tri	-	1 223 t.	1251 t.	+ 2,3%	53 kg
Déchèterie	-	8 179 t.	8520 t.	+ 4,1%	360 kg
TOTAL	12 931 t.	14 841 t.	15 045 t.	+ 1,4%	636 kg

Évolution depuis 2010 **+ 17%**

TONNAGES GLOBAUX 2024

BARONNIES EN DRÔME PROVENÇALE

EN RÉSUMÉ

DÉCHETS TRIÉS

5 640 tonnes
issues des déchets
recyclables de déchèteries



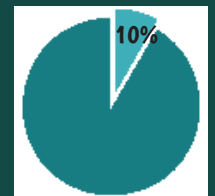
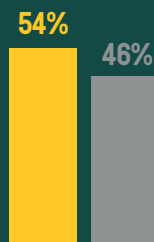
1 491 tonnes
issues des déchets
non recyclables de déchèteries

2 364 tonnes
issues de la collecte sélective



5 390 tonnes
issues des ordures ménagères

- Population 2023 : 21 333 habitants
- Déchets produits : 14 885 tonnes, soit 10% des tonnages du SYPP
- Déchets par habitant : 697 kg



	2023	2024	Evo. n-1	Kg/hab.
Déchets triés	7 704 t.	8 004 t.	+ 3,9%	375 kg
Déchets résiduels	7 059 t.	6 881 t.	- 2,5%	322 kg

EN DÉTAIL - COLLECTE SÉLECTIVE



Tri	2023	2024	Evo. n-1
Multimatériaux	1 201 t.	1 292 t.	+ 7,6%
Ratio par habitant	56 kg	61 kg	+ 8,9%



Verre	2023	2024	Evo. n-1
Verre	1 171 t.	1 055 t.	- 9,9%
Ratio par habitant	55 kg	49 kg	- 10,9%



Carton	2023	2024	Evo. n-1
Carton	-	17 t.	-
Ratio par habitant	-	0,8 kg	-

EN DÉTAIL - ORDURES MÉNAGÈRES



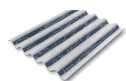
OM	2023	2024	Evo. n-1
Ordures ménagères	5 537 t.	5 390 t.	- 2,7%
Ratio par habitant	258 kg	253 kg	- 1,9%

EN DÉTAIL - DÉCHÈTERIES



Déchets (flux)	2023	2024	Evolution n-1	kg/habitant
Non-recyclables	1 522 t.	1 491 t.	- 2%	70 kg
Cartons	283 t.	270 t.	- 4,6%	13 kg
Végétaux	1 223 t.	1 340 t.	+ 9,6%	63 kg
Bois	656 t.	681 t.	+ 3,8%	32 kg
Ferraille	374 t.	392 t.	+ 4,8%	18 kg
Gravats	1 824 t.	1 964 t.	+ 7,7%	92 kg
Eco-mobilier	535 t.	341 t.	- 36,3%	16 kg
Eco-bois	-	274 t.	-	13 kg
DDS	78 t.	52 t.	- 33%	2 kg
Eco-DDS	26 t.	31 t.	+ 19,2	1 kg
DEEE	277 t.	245 t.	- 11,6%	11 kg
Placoplâtre	-	-	-	-
Huiles	13 t.	14 t.	+ 7,7%	1 kg
Pneus	30 t.	28 t.	- 6,6%	1 kg
Néons/ampoules	1 t.	1 t.	-	0 kg
Piles	2 t.	3t.	+ 50%	0 kg
ASL	-	-	-	-
ABJ	-	-	-	-
Menuiserie fin vie	-	-	-	-
Batteries	-	-	-	-
Polystyrène	9 t.	4 t.	- 56%	0 kg
TOTAL	6 853 t.	7 131 t.	+ 4%	333 kg

TRAITEMENT AMIANTE



Amiante	Nombre de dossier	Poid déposé	Poid pris en charge SYPP
2024	11	9,3 t.	2,3 t.

EN DÉTAIL - EVOLUTION DMA DEPUIS 2010

	2010	2023	2024	Evo. n-1	Kg/hab
Ordures ménagères	-	5 537 t.	5 390 t.	- 2,7%	253 kg
Tri	-	2 372 t.	2 364 t.	- 0,3%	111 kg
Déchèterie	-	6 853 t.	7 131 t.	+ 4%	333 kg
TOTAL	13 367 t.	14 762 t.	14 885 t.	- 4,6%	697 kg

Évolution depuis 2010 **+ 11,3%**

TONNAGES GLOBAUX 2024

DIEULEFIT - BOURDEAUX

EN RÉSUMÉ

DÉCHETS TRIÉS



1 580 tonnes
issues des plateformes
végétaux

2 419 tonnes
issues des déchets
recyclables de déchèteries



740 tonnes
issues des déchets
non recyclables de déchèteries



1 320 tonnes
issues de la collecte sélective

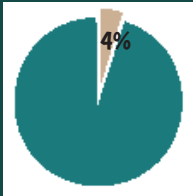


829 tonnes
issues des ordures ménagères

- Population 2024 : 9 900 habitants
- Déchets produits : 6 888 tonnes, soit 4% des tonnages du SYPP
- Déchets par habitant : 696 kg

77%

23%



	2023	2024	Evo. n-1	Kg/hab.
Déchets triés	6 057 t.	5 319 t.	- 12%	538 kg
Déchets résiduels	1 645 t.	1 569 t.	- 4,6%	158 kg

EN DÉTAIL - COLLECTE SÉLECTIVE



Tri	2023	2024	Evo. n-1
Multimatériaux	586 t.	587 t.	+ 0,2%
Ratio par habitant	59 kg	59 kg	-



Verre	2023	2024	Evo. n-1
Verre	594 t.	597 t.	+ 0,5%
Ratio par habitant	60 kg	60 kg	-



Carton	2023	2024	Evo. n-1
Carton	151 t.	137 t.	- 9,3%
Ratio par habitant	15 kg	14 kg	- 6,7%

EN DÉTAIL - ORDURES MÉNAGÈRES



OM	2023	2024	Evo. n-1
Ordures ménagères	872 t.	829 t.	- 4,9%
Ratio par habitant	88 kg	84 kg	- 4,5%

EN DÉTAIL - PLATEFORMES VÉGÉTAUX



Plateformes	La Bégude	Dieulefit	TOTAL
2024	700 t.	880 t.	1 580 t.
Ratio par habitant	71 kg	89 kg	160 kg

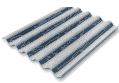
EN DÉTAIL - DÉCHÈTERIES



Déchets (flux)	2023	2024	Evolution n-1	kg/habitant
Non-recyclables	773 t.	740 t.	- 4,3%	75 kg
Cartons	100 t.	103 t.	+ 3%	10 kg
Végétaux	540 t.	340 t.	- 37%	34 kg
Bois	487 t.	528 t.	+ 8,4%	53 kg
Ferraille	180 t.	187 t.	+ 3,8%	19 kg
Gravats	946 t.	857 t.	- 9,4%	87 kg
Eco-mobilier	172 t.	193 t.	+ 12,2%	20 kg
DDS	38 t.	39 t.	+ 2,6%	4 kg
Eco-DDS	9 t.	14 t.	+ 56%	1 kg
DEEE	120 t.	125 t.	+ 4,2%	13 kg
Placoplâtre	-	-	-	-
Huiles	6 t.	6 t.	-	1 kg
Pneus	22 t.	12 t.	- 45,5%	1 kg
Néons/ampoules	2 t.	-	-	-
Piles	1 t.	1 t.	-	-
ASL	1 t.	2 t.	+ 100%	-
ABJ	1 t.	1 t.	-	-
Menuiserie fin vie	-	-	-	-
Batteries	2 t.	5 t.	-	1 kg
Polystyrène	8 t.	4 t.	- 50%	-
TOTAL	3 408 t.	3 159 t.	- 7,3%	319 kg

Remarque : Les tonnages «végétaux» triés en déchèterie en 2024 ne prennent pas en compte la prestation des plateformes végétaux.

TRAITEMENT AMIANTE



Amiante	Nombre de dossier	Poid déposé	Poid pris en charge SYPP
2024	14	6,2 t.	3,8 t.

EN DÉTAIL - EVOLUTION DMA DEPUIS 2010

	2010	2023	2024	Evo. n-1	Kg/hab
Ordures ménagères	-	872 t.	829 t.	- 4,9%	84 kg
Tri	-	1 331 t.	1 320 t.	- 0,8%	133 kg
Déchèterie	-	3 408 t.	3159 t.	- 7,3%	319 kg
Végéterie	-	2 093 t.	1 580 t.	- 24,5%	160 kg
TOTAL	5 671 t.	7 702 t.	6 888 t.	- 10,4%	696 kg

Évolution depuis 2010 + 21,6%

Les sommes totales sont calculées en nombre entier. Il peut y avoir un écart lié aux arrondis des valeurs décimales.

TONNAGES GLOBAUX 2024 DU RHÔNE AUX GORGES DE L'ARDÈCHE

EN RÉSUMÉ

DÉCHETS TRIÉS

5 017 tonnes
issues des déchets
recyclables de déchèteries



1 912 tonnes
issues des déchets
non recyclables de déchèteries

1 534 tonnes
issues de la collecte sélective



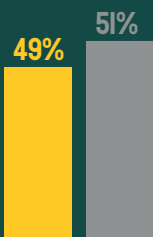
4 865 tonnes
issues des ordures ménagères



- Population 2024 : 19 471 habitants
- Déchets produits : 13 328 tonnes, soit 8% des tonnages du SYPP
- Déchets par habitant : 684 kg



	2023	2024	Evo. n-1	Kg/hab.
Déchets triés	6 134 t.	6 551 t.	+ 6,8%	336 kg
Déchets résiduels	6 562 t.	6 777 t.	+ 3,3%	348 kg



EN DÉTAIL - COLLECTE SÉLECTIVE



Tri	2023	2024	Evo. n-1
Multimatériaux	593 t.	620 t.	+ 4,6%
Ratio par habitant	-	30 kg	-



Verre	2023	2024	Evo. n-1
Verre	692 t.	716 t.	+ 3,5%
Ratio par habitant	36 kg	37 kg	+ 2,7%



Carton	2023	2024	Evo. n-1
Carton	192 t.	198 t.	+ 22,2%
Ratio par habitant	8 kg	10 kg	+ 25%

EN DÉTAIL - ORDURES MÉNAGÈRES



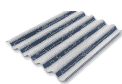
OM	2023	2024	Evo. n-1
Ordures ménagères	4 993 t.	4 865 t.	- 2,6%
Ratio par habitant	258 kg	250 kg	- 3,1%

EN DÉTAIL - DÉCHÈTERIES



Déchets (flux)	2023	2024	Evolution n-1	kg/habitant
Non-recyclables	1 569 t.	1 912 t.	+ 21,8%	98 kg
Cartons	122 t.	135 t.	+ 10,6%	7 kg
Végétaux	1 602 t.	1 861 t.	+ 16,1%	96 kg
Bois	432 t.	507 t.	+ 17,4%	26 kg
Ferraille	271 t.	294 t.	+ 8,5%	15 kg
Gravats	1 347 t.	1 281 t.	- 4,9%	66 kg
Eco-mobilier	481 t.	289 t.	- 40%	15 kg
Eco-bois	-	208 t.	-	11 kg
DDS	57 t.	58 t.	+ 1,8%	3 kg
Eco-DDS	24 t.	17 t.	- 29,2%	1 kg
DEEE	236 t.	237 t.	+ 0,42%	12 kg
Placoplâtre	-	-	-	-
Huiles	14 t.	16 t.	+ 14,3%	1 kg
Pneus	40 t.	50 t.	+ 25%	3 kg
Néons/ampoules	1 t.	1 t.	-	-
Piles	1 t.	2 t.	+100%	-
ASL	3 t.	4 t.	- 33,3%	-
ABJ	-	-	-	-
Menuiserie fin vie	41 t.	47 t.	+ 14,6%	2 kg
Batteries	7 t.	7 t.	-	-
Polystyrène	14 t.	3 t.	- 78,6%	-
TOTAL	6 262 t.	6 929 t.	+ 10,7%	356 kg

TRAITEMENT AMIANTE



Amiante	Nombre de dossier	Poid déposé	Poid pris en charge SYPP
2024	9	4,9 t.	1,9 t.

EN DÉTAIL - EVOLUTION DMA DEPUIS 2010

	2010	2023	2024	Evo. n-1	Kg/hab
Ordures ménagères	-	4 993 t.	4 865 t.	- 3,4%	250 kg
Tri	-	1 447 t.	1 534 t.	+ 6%	78 kg
Déchèterie	-	6 262 t.	6 929 t.	+ 10,7%	356 kg
TOTAL	11 333	12 696 t.	13 328 t.	+ 4,5%	684 kg

Évolution depuis 2010 **+ 17,1%**

TONNAGES GLOBAUX 2024

DRÔME SUD PROVENCE

EN RÉSUMÉ

DÉCHETS TRIÉS

11 942 tonnes
issues des déchets
recyclables de déchèteries



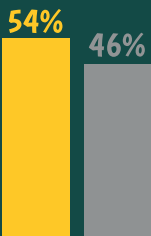
2 693 tonnes
issues des déchets
non recyclables de déchèteries

3 426 tonnes
issues de la collecte sélective



10 019 tonnes
issues des ordures ménagères

- Population 2024 : 44 178 habitants
- Déchets produits : 28 080 tonnes, soit 18% des tonnages du SYPP
- Déchets par habitant : 636 kg



	2023	2024	Evo. n-1	Kg/hab.
Déchets triés	15 036 t.	15 368 t.	+ 2,2%	348 kg
Déchets résiduels	13 028 t.	12 712 t.	- 5,2%	288 kg

EN DÉTAIL - COLLECTE SÉLECTIVE



Tri	2023	2024	Evo. n-1
Multimatériaux	1 896 t.	1 998 t.	+ 7,7%
Ratio par habitant	43 kg	46 kg	+ 7%



Verre	2023	2024	Evo. n-1
Verre	1 392 t.	1 371 t.	- 1,5%
Ratio par habitant	32 kg	31 kg	- 3,1%



Carton	2023	2024	Evo. n-1
Carton	-	57 t.	-
Ratio par habitant	-	1 kg	-

EN DÉTAIL - ORDURES MÉNAGÈRES



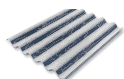
OM	2023	2024	Evo. n-1
Ordures ménagères	10 329 t.	10 019 t.	- 3%
Ratio par habitant	234 kg	227 kg	- 3%

EN DÉTAIL - DÉCHÈTERIES



Déchets (flux)	2023	2024	Evolution n-1	kg/habitant
Non-recyclables	2 699 t.	2 693 t.	- 0,2%	61 kg
Cartons	405 t.	417 t.	+ 2,9%	10 kg
Végétaux	3 993 t.	4 334 t.	+ 8,5%	98 kg
Bois	1 060 t.	1 168 t.	+ 10,2%	27 kg
Ferraille	652 t.	537 t.	- 17,6%	12 kg
Gravats	4 049 t.	3 892 t.	- 3,8%	88 kg
Eco-mobilier	1 011 t.	524 t.	+ 7,8%	12 kg
Eco-bois	-	456 t.	-	10 kg
DDS	81 t.	82 t.	+ 1,2%	2 kg
Eco-DDS	29 t.	41 t.	+ 41,4%	1 kg
DEEE	369 t.	385 t.	+ 4,3%	9 kg
Placoplâtre	-	-	-	-
Huiles	21 t.	27 t.	+ 28,6%	1 kg
Pneus	45 t.	46 t.	+ 2,2%	1 kg
Néons/ampoules	1 t.	1 t.	-	-
Piles	2 t.	4 t.	+ 100%	-
ASL	8 t.	12 t.	+ 50%	-
ABJ	4 t.	5 t.	-	-
Menuiserie fin vie	-	-	-	-
Batteries	-	1 t.	-	-
Polystyrène	18 t.	10 t.	- 44,4%	-
TOTAL	14 447 t.	14 635 t.	+ 1,3%	331 kg

TRAITEMENT AMIANTE



Amiante	Nombre de dossier	Poid déposé	Poid pris en charge SYPP
2024	29	6 t.	4,8 t.

EN DÉTAIL - EVOLUTION DMA DEPUIS 2010

	2010	2023	2024	Evo. n-1	Kg/hab
Ordures ménagères		10 329 t.	10 019 t.	- 3%	227 kg
Tri		3 288 t.	3 426 t.	+ 4,2%	78 kg
Déchèterie		14 447 t.	14 635 t.	+ 1,3%	331 kg
TOTAL	23 388 t.	28 064 t.	28 080 t.	+ 0,06%	636 kg

Évolution depuis 2010 **+ 20,1%**

TONNAGES GLOBAUX 2024

ENCLAVE DES PAPES PAYS DE GRIGNAN

 EN RÉSUMÉ

DÉCHETS TRIÉS

7 453 tonnes

issues des déchets

recyclables de déchèteries



1 449 tonnes

issues des déchets

non recyclables de déchèteries

2 208 tonnes

issues de la collecte sélective

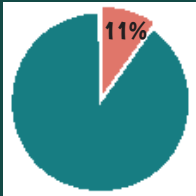
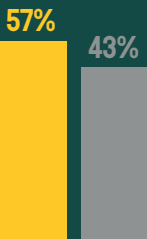


5 675 tonnes

issues des ordures ménagères



- Population 2024 : 23 333 habitants
- Déchets produits : 16 785 tonnes, soit 11% des tonnages du SYPP
- Déchets par habitant : 719 kg



	2023	2024	Evo. n-1	Kg/hab.
Déchets triés	9 696 t.	9 661 t.	- 0,4%	414 kg
Déchets résiduels	7 564 t.	7 124 t.	- 5,8%	305 kg

 EN DÉTAIL - COLLECTE SÉLECTIVE



Tri	2023	2024	Evo. n-1
Multimatériaux	822 t.	898 t.	+ 9,2%
Ratio par habitant	35 kg	38 kg	+ 8,6%



Verre	2023	2024	Evo. n-1
Verre	1 034 t.	1 062 t.	+ 2,7%
Ratio par habitant	44 kg	46 kg	+ 4,5%



Carton	2023	2024	Evo. n-1
Carton	207 t.	248 t.	+ 19,3%
Ratio par habitant	9 kg	10 kg	+ 11,1%

 EN DÉTAIL - ORDURES MÉNAGÈRES



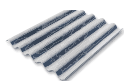
OM	2023	2024	Evo. n-1
Ordures ménagères	5 966 t.	5 675 t.	- 4,9%
Ratio par habitant	255 kg	243 kg	- 4,7%

EN DÉTAIL - DÉCHÈTERIES



Déchets (flux)	2023	2024	Evolution n-1	kg/habitant
Non-recyclables	1 598 t.	1 449 t.	- 9,3%	62 kg
Cartons	245 t.	261 t.	+ 6,5%	11 kg
Végétaux	2 289 t.	2 473 t.	+ 8%	106 kg
Bois	795 t.	851 t.	+ 7%	36 kg
Ferraille	302 t.	332 t.	+ 9,9%	14 kg
Gravats	2 979 t.	2 704 t.	- 9,2%	116 kg
Eco-mobilier	573 t.	385 t.	- 32,8%	16 kg
DDS	77 t.	80 t.	+ 3,8%	3 kg
Eco-DDS	37 t.	42 t.	+ 13,5%	2 kg
DEEE	275 t.	270 t.	- 1,8%	12 kg
Placoplâtre	-	-	-	-
Huiles	14 t.	13 t.	- 7,1%	1 kg
Pneus	23 t.	25 t.	+ 8,6%	1 kg
Néons/ampoules	1 t.	1 t.	-	0 kg
Piles	1 t.	2t.	+ 100%	1 kg
ASL	-	-	-	-
ABJ	-	-	-	-
Menuiserie fin vie	-	-	-	-
Batteries	-	-	-	-
Polystyrène	22 t.	14 t.	- 36,3%	1 kg
TOTAL	9 231 t.	8902 t.	- 3,5%	382 kg

TRAITEMENT AMIANTE



Amiante	Nombre de dossier	Poid déposé	Poid pris en charge SYPP
2024	19	5,4 t.	3,6 t.

EN DÉTAIL - EVOLUTION DMA DEPUIS 2010

	2010	2023	2024	Evo. n-1	Kg/hab
Ordures ménagères	-	5 966 t.	5 675 t.	- 4,8%	243 kg
Tri	-	2 063 t.	2 208 t.	+ 7%	94 kg
Déchèterie	-	9 231 t.	8 902 t.	- 3,5%	382 kg
TOTAL	11 947 t.	17 260 t.	16 785 t.	- 2,8%	719 kg

Évolution depuis 2010 + 40,5%

TONNAGES GLOBAUX 2024

RHÔNE LEZ PROVENCE

EN RÉSUMÉ

DÉCHETS TRIÉS

8 124 tonnes
issues des déchets
recyclables de déchèteries



1 609 tonnes
issues des déchets
non recyclables de déchèteries

1 080 tonnes
issues de la collecte sélective

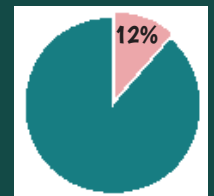


7 857 tonnes
issues des ordures ménagères

- Population 2024 : 24 366 habitants
- Déchets produits : 18 670 tonnes, soit 12% des tonnages du SYPP
- Déchets par habitant : 766 kg



	2023	2024	Evo. n-1	Kg/hab.
Déchets triés	10 764 t.	9 204 t.	- 14,5%	378 kg
Déchets résiduels	9 697 t.	9 466 t.	- 1,8%	388 kg



EN DÉTAIL - COLLECTE SÉLECTIVE



Tri	2023	2024	Evo. n-1
Multimatériaux	414 t.	415 t.	+ 0,2%
Ratio par habitant	-	17 kg	-



Verre	2023	2024	Evo. n-1
Verre	512 t.	570 t.	+ 11,3%
Ratio par habitant	21 kg	23 kg	+ 9,5%



Carton	2023	2024	Evo. n-1
Carton	98 t.	95 t.	+ 3%
Ratio par habitant	4 kg	4 kg	-

EN DÉTAIL - ORDURES MÉNAGÈRES



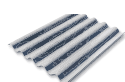
OM	2023	2024	Evo. n-1
Ordures ménagères	7 883 t.	7 857 t.	- 0,3%
Ratio par habitant	320 kg	322 kg	+ 0,6%

EN DÉTAIL - DÉCHÈTERIES



Déchets (flux)	2023	2024	Evolution n-1	kg/habitant
Non-recyclables	1 814 t.	1609 t.	- 11,3%	66 kg
Cartons	224 t.	205 t.	- 8,5%	8 kg
Végétaux	2 955 t.	2 782 t.	- 5,8%	114 kg
Bois	740 t.	653 t.	- 11,7%	27 kg
Ferraille	329 t.	310 t.	- 5,7%	13 kg
Gravats	4 499 t.	3 110 t.	- 30,8%	128 kg
Eco-mobilier	556 t.	473 t.	- 14,9%	19 kg
Eco-bois	-	191 t.	-	8 kg
DDS	72 t.	88 t.	+ 22%	4 kg
Eco-DDS	8 t.	16 t.	+ 100%	1 kg
DEEE	217 t.	226 t.	+ 4,1%	9 kg
Placoplâtre	83 t.	18 t.	- 78,3%	1 kg
Huiles	13 t.	16 t.	+ 23%	1 kg
Pneus	41 t.	31 t.	- 24,3%	1 kg
Néons/ampoules	-	2 t.	-	-
Piles	1 t.	2 t.	+ 100%	-
ASL	-	-	-	-
ABJ	-	-	-	-
Menuiserie fin vie	-	-	-	-
Batteries	-	-	-	-
Polystyrène	-	-	-	-
TOTAL	11 552 t.	9 733 t.	- 15,7%	400 kg

TRAITEMENT AMIANTE



Amiante	Nombre de dossier	Poid déposé	Poid pris en charge SYPP
2024	9	1,7 t.	1,6 t.

EN DÉTAIL - EVOLUTION DMA DEPUIS 2010

	2010	2023	2024	Evo. n-1	Kg/hab
Ordures ménagères	-	7 884 t.	7 857 t.	- 0,3%	322 kg
Tri	-	1 025 t.	1 080 t.	+ 5,4%	44 kg
Déchèterie	-	11 552 t.	9733 t.	- 15,7%	400 kg
TOTAL	14 604 t.	20 461 t.	18 670 t.	- 8,8%	766 kg

Évolution depuis 2010 + 27,8%